

SACEM

SOUTIEN AU CYCLE ÉLECTORAL DE MADAGASCAR



Rapport annuel d'activités 2017



ETATS-UNIS



FRANCE



NORVÈGE



SUISSE



UNION EUROPÉENNE

*Les échéances
électorales
de 2018
représentent
une étape
décisive
vers une
consolidation
de la paix
et de la
démocratie à
Madagascar.*



TABLE DES MATIÈRES

*Rapport 2017 du projet Soutien
Au Cycle Electoral de Madagascar*

SIGLES

04

CONTEXTE

05/07

SIGNATURES

08/09

STRATÉGIE

10/11

COMPOSANTES SACEM

12/13

LISTE ÉLECTORALE

14/21

CADRE LÉGAL

22/27

SENSIBILISATION

28/42

APPUI À LA CÉNI

43/47

GESTION DU PROJET

48/49

DIFFICULTÉS

50/51

BONNES PRATIQUES

52-53

PERSPECTIVES 2018

54/55

POINT FINANCIER

56/60

- ONU** Organisation des Nations Unies
PNUD Programme de Développement des Nations Unies
SADC *Southern African Development Community*, Communauté de Développement d'Afrique Australe
SACEM Soutien Au Cycle Électoral de Madagascar
PACEM Projet d'Appui au Cycle Électoral de Madagascar
APPE Assistance Préparatoire au Processus Électoral
NAM *Needs Assistance Mission*, Mission d'Évaluation des Besoins
PADRC Programme d'Appui à la Décentralisation et la Résilience Communautaire
MID Ministère de l'Intérieur et du Développement
CENI Commission Électorale Nationale Indépendante
JSAN Jugements Supplétifs d'Actes de Naissances
RALE Révision Annuelle de la Liste Électorale
CNI Carte Nationale d'Identité
VSAT *Very Small Aperture Terminal* (technique de communication par satellite)
KMF/CNOE Comité National d'Observation des Elections
CTP Conseiller Technique Principal
VNU Volontaires des Nations Unies
CLAP Comité Local d'Approbation du Projet
PTF Partenaires Techniques et Financiers
CNTDI Centre National de Traitement des Données Informatiques



Suite aux turbulences politiques et sporadiques conflits institutionnels des dernières années, les prochaines élections seront cruciales pour prouver que les acteurs politiques sont en mesure de s'engager dans le processus démocratique et dans une dialectique constructive entre les institutions.

Des crises cycliques et récurrentes à Madagascar

Madagascar, la Grande Île, a souffert de crises cycliques et récurrentes en 1972, 1991, 1996, 2002 et 2009. Ces crises cycliques, qui ont un impact profond sur l'économie, ont affaibli le tissu socio-culturel et ont contribué à aggraver la pauvreté dans le pays. C'est en bonne partie à cause de ces crises à répétition que Madagascar n'a atteint aucun Objectif pour le millénaire de développement (OMD). Bien que les causes profondes de ces crises soient à rechercher dans les déséquilibres économiques et de pouvoir entre régions et segments de la population, elles ont souvent été déclenchées par les différents processus électoraux.

La dernière, qui a eu lieu après le changement de pouvoir inconstitutionnel de 2009, a engendré la suspension du pays des instances internationales et contribué à une importante dégradation de l'accès de la population aux services sociaux de base. Cette période de turbulence politique a conduit la Communauté de Développement des États de l'Afrique Australe (SADC), avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies (ONU), à mener une médiation afin d'aider les protagonistes malgaches à trouver une issue pacifique à la crise.

Le projet PACEM (2013-2015)

Cette médiation internationale a abouti à la signature d'une feuille de route pour mettre fin à la crise à Madagascar en Septembre 2011 et a ouvert la voie à la tenue des différents scrutins, notamment l'élection

présidentielle et les élections législatives en octobre-décembre 2013 ainsi que les élections communales en juillet 2015. Le PNUD, dans le cadre du Projet d'Appui au Cycle Électoral à Madagascar (PACEM), avec l'appui de ses partenaires internationaux, a apporté une assistance multiforme au processus électoral qui a contribué à la tenue d'élections jugées transparentes et crédibles par l'ensemble des observateurs.

Malgré le retour à l'ordre constitutionnel grâce aux élections de 2013, qui ont abouti à la mise en place progressive de nouvelles institutions, la situation politique à Madagascar reste encore fragile. Bien que certaines institutions démocratiques aient été mises en place et sont opérationnelles, telles que la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), la Haute Cour Constitutionnelle, la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme et le Sénat, d'autres comme la Haute Cour de Justice et l'Autorité de régulation des médias ne le sont pas encore ; en outre, les élections régionales et provinciales n'ont pas eu lieu. La confiance mutuelle entre acteurs politiques n'a pas encore été complètement rétablie : à titre d'exemple, l'année 2015 a vu la tentative de destitution du Président de la République et de démission du Premier Ministre de la part de l'Assemblée Nationale.

Le projet SACEM (2016-2019)

C'est dans ce cadre que le Gouvernement de Madagascar, dans une lettre datée du 5 février 2016, préparation du prochain cycle électoral qui culminera avec les élections présidentielle et législatives de 2018.

Une mission d'évaluation des besoins électoraux (NAM) a ainsi été déployée à Antananarivo du 21 mars au 6 avril 2016. Elle a abouti au lancement du projet APPE (Assistance Préparatoire au Processus Electoral) en août 2016, qui a permis d'accompagner la nouvelle CENI dans le renforcement des capacités des acteurs clés de la vie politique, afin de créer un environnement propice à la consolidation de la paix et de la démocratie dans le pays. Plusieurs documents stratégiques relatifs à l'amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral, à la communication interne et externe, la sensibilisation et l'éducation électorales et enfin la migration et gestion de la base de données du fichier électoral dans un nouvel environnement informatique (Oracle) ont été produits par le projet APPE.

Le présent projet de Soutien au Cycle Électoral de Madagascar (SACEM) s'inscrit dans la continuité du projet APPE. Il entend donner suite et concrétiser les conclusions et recommandations issues du rapport de la NAM, tout en tenant en compte l'évaluation du PACEM, afin d'accompagner la CENI en vue de contribuer à la tenue d'élections crédibles, transparentes, pacifiques et inclusives en 2018.

Les enjeux majeurs des prochaines élections

Dans ce contexte politique fragile, les élections présidentielles et parlementaires de 2018 représentent une étape cruciale et un enjeu majeur pour l'avenir du pays. Des élections transparentes et crédibles donneraient aux institutions une pleine légitimité, rapprochant les citoyens de l'État, apaisant les tensions et consolidant la démocratie.

Suite aux turbulences politiques et sporadiques conflits institutionnels des dernières années, les prochaines élections seront cruciales pour prouver que les acteurs politiques sont en mesure de s'engager dans le processus démocratique et dans une dialectique constructive entre les institutions.

Position du Système des Nations Unies et des autres partenaires extérieurs

Réintégrer Madagascar dans les fora régionaux et internationaux représente une des conséquences plus visibles et importantes de la sortie de la crise de 2009-2013. Par conséquent, la communauté internationale suit avec intérêt l'évolution politique du pays et souhaite unanimement que les prochaines élections soient transparentes, apaisées et crédibles.

La plupart des partenaires techniques et financiers (PTF), qui avaient suspendu leurs programmes d'appui pendant la crise, les ont relancés et ont un intérêt à ce que le prochain cycle électoral puisse contribuer à la stabilité et à l'apaisement afin de pouvoir maximiser l'impact de leurs programmes et projets. L'ensemble des partenaires internationaux du pays sont conscients que la situation politique est encore fragile et souhaitent donc que les échéances électorales de 2018 représentent une étape décisive vers une consolidation de la paix et de la démocratie à Madagascar.

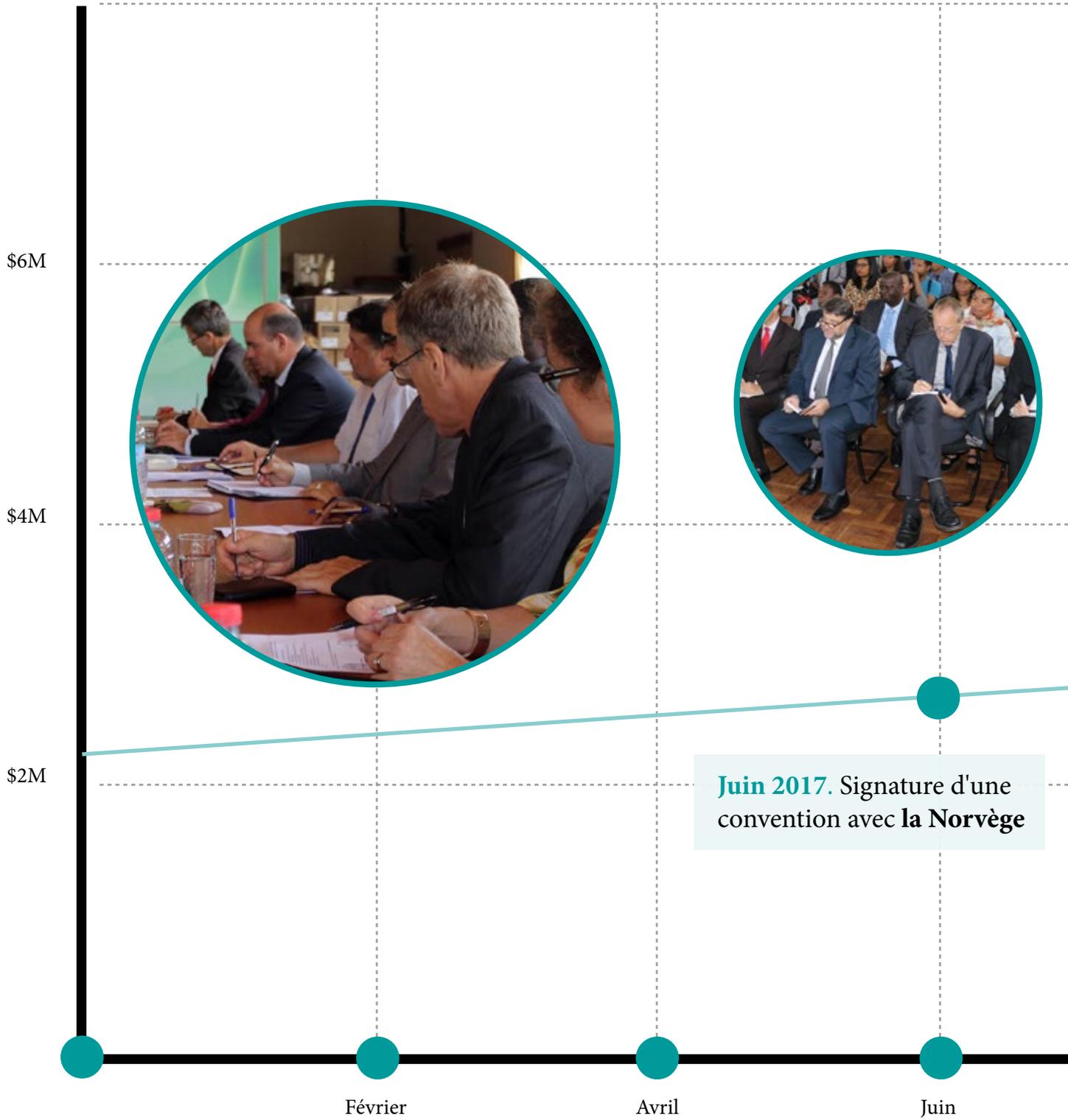


*S'engager dans
le processus
démocratique
et dans une
dialectique
constructive*



Ouverture de la RALE 2017-2018.

SIGNATURES AVEC LES PARTENAIRES



Janvier à décembre 2017



Novembre 2017. Signature
d'une convention avec **USAID**



Novembre 2017. Signature d'une
convention avec **la Suisse**

Novembre 2017. Signature
d'une convention avec **la France**

Août

Octobre

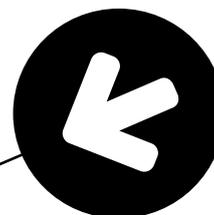
Décembre

Dans le cadre du contexte décrit et afin de répondre aux défis identifiés, ce projet est basé sur la théorie du changement suivante.

ÉTAPE 1

FICHER ÉLECTORAL

Si le fichier électoral est mis à jour par l'actualisation des données, l'enrôlement des nouveaux électeurs, la radiation des personnes décédées et est bien géré...



ÉTAPE 2

CADRE LÉGAL

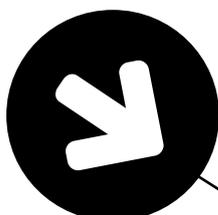
Si le cadre légal relatif aux élections est amélioré...



ÉTAPE 3

SENSIBILISATION

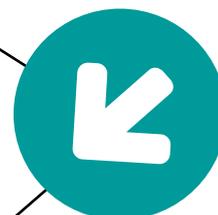
Si les populations sont sensibilisées et encouragées à participer aux élections...



ÉTAPE 4

FORMATION

Si la Commission Electorale Nationale Indépendante est outillée pour mener à bien un processus électoral complexe...



ÉTAPE 5

ALORS...

...les élections présidentielles et parlementaires de 2018 se dérouleront dans un climat d'apaisement, de transparence et d'inclusivité, ce qui permettra dans un second temps au nouveau gouvernement d'être perçu comme pleinement légitime et fera en sorte que ces élections contribuent à consolider la paix au lieu de déclencher des tensions.





Le fichier électoral est mis à jour

Le fichier électoral est mis à jour et fiabilisé. L'exhaustivité, la fiabilité et la sécurité du fichier électoral sont accrues afin d'augmenter la confiance des parties prenantes au processus et notamment celle de la population à son endroit. Outre l'augmentation nécessaire du nombre de femmes et de jeunes sur les listes électorales, il conviendra d'actualiser la cartographie des bureaux de vote en générant des bureaux d'une taille raisonnable et équitablement disséminés sur le territoire national.

La gouvernance est renforcée

Toutes les parties prenantes aux élections à Madagascar s'entendent sur la nécessité de revoir les textes juridiques relatifs aux élections. Le présent projet accompagne la CENI dans son plaidoyer de réforme électorale auprès des autres Institutions, met à disposition une expertise ainsi que des outils programmatiques et des indicateurs de contrôle de conformité de la gouvernance électorale aux standards internationaux en la matière.



Les populations sont sensibilisées

La campagne de sensibilisation vise la population en général, avec un focus sur les femmes et les jeunes. Elle a pour objectif d'amener les électeurs à s'inscrire sur la liste électorale puis à se rendre aux urnes les jours de scrutins. Les messages de sensibilisation sont conçus de manière à réduire les possibles tensions liées aux élections. La CENI est chargée de définir et évaluer les activités de sensibilisation et d'éducation civique et électorale mis en œuvre par les Organisations de la Société Civile (OSC) jusqu'au niveau des Fokontany.



La CENI est opérationnelle

Le projet entend renforcer les capacités des membres des démembrements de la CENI, l'appuyer dans la sécurisation et la transmission des données électorales et lui fournir une solide expertise logistique au niveau central. Celle-ci lui permettra de réaliser les acquisitions de matériel sensible et planifier leur acheminement sur le terrain où des spécialistes VNU logisticiens sont actifs. Le Projet apporte également un appui en renforcement des capacités de la Haute Cour constitutionnelle.



Une expertise mise à disposition

Une expertise nationale et internationale apporte l'appui multisectoriel requis dans les limites du cahier des charges du projet. Cette expertise couvre plusieurs volets opérationnels spécifiques et transversaux du processus électoral : cadre légal et réglementaire, constitution d'un fichier électoral fiable et gestion du fichier des candidatures, sensibilisation et communication électorales, etc.

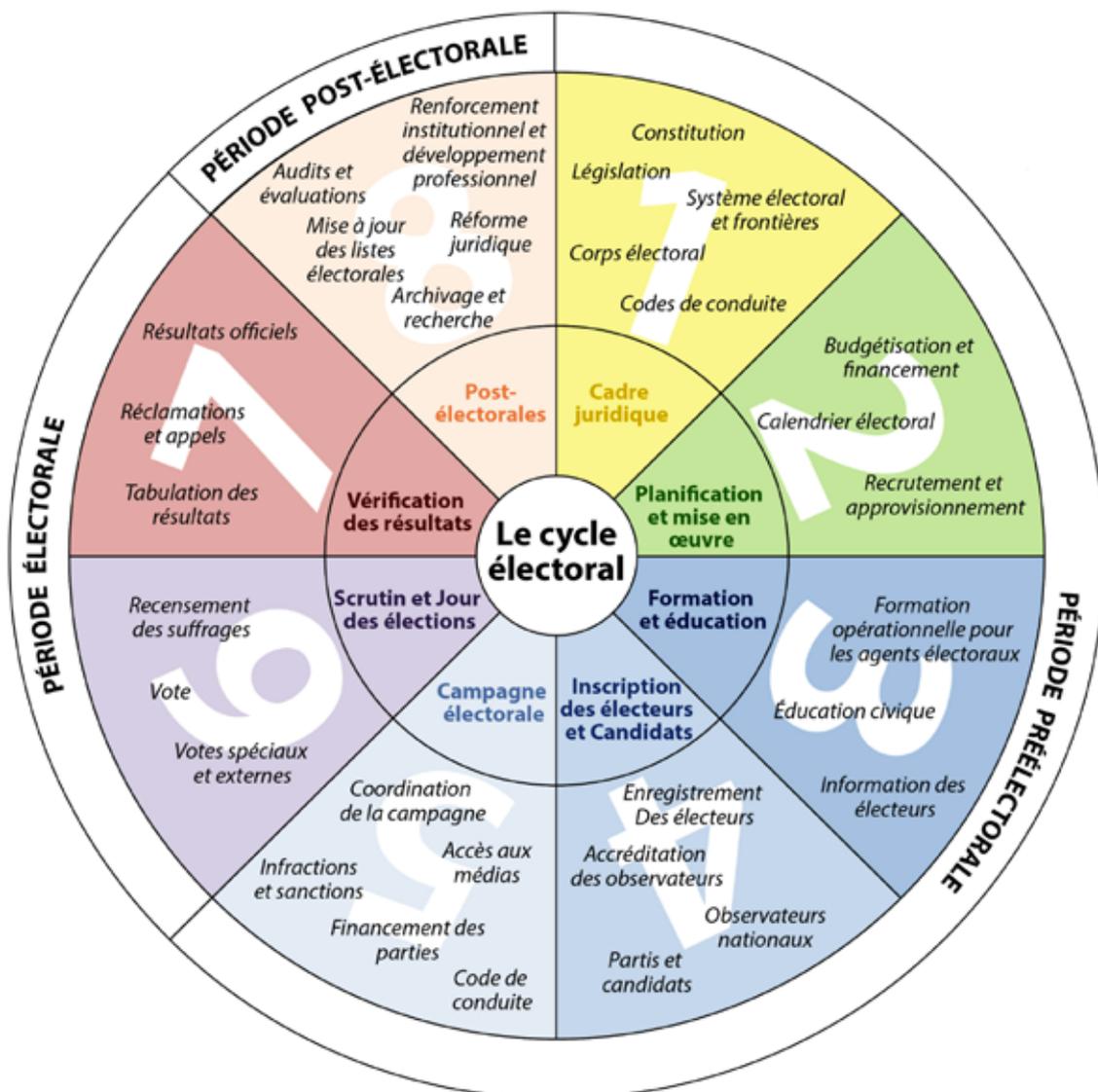


017

Le projet SACEM cible prioritairement les jeunes et les femmes.

"La CENI est prête à relever le défi de mettre en place une structure cohérente, indépendante et neutre pour protéger la souveraineté nationale et promouvoir un socle de développement durable pour le pays."

Yves Herinirina Rakotomanana, Président de la CENI



PÉRIODE

La période couverte par ce rapport (1^{er} janvier 2017-31 décembre 2017) est caractérisée par la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités relatives aux opérations préélectorales. Elles concernent principalement le renforcement des capacités des membres de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) dans le cadre de la Révision Annuelle de la Liste Électorale (RALE), la révision du cadre légal en matière électorale, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à l'endroit de la population malgache et la gestion et le renforcement du projet SACEM.

DÉMARRAGE

Bien qu'adopté au Comité Local d'Approbaton du Projet (CLAP) du 31 janvier 2017 et signé le 20 février 2017, le projet n'a effectivement démarré qu'en juillet 2017, après l'opérationnalisation du Basket Fund et le recrutement du personnel minimum. Ci-dessous sont détaillées les principales réalisations du projet, produit par produit, ainsi que leur contribution à l'atteinte des résultats.

1 Appui à la mise à jour et à la fiabilisation de la liste électorale

Le contexte électoral a été marqué par l'adoption en décembre 2016 et la promulgation en février 2017 de la loi n°2016-060 relative à la délivrance des jugements supplétifs d'acte de naissance, dans le cadre de l'opération Carte Nationale d'Identité (CNI)¹.

Afin de tirer profit de cette nouvelle loi, le projet a appuyé le déploiement de l'opération dans tous les districts du pays sous le mode opératoire du « guichet unique ». Menée par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID), elle a permis la délivrance d'une carte nationale d'identité à base d'un jugement supplétif aux citoyens malgaches qui en faisaient la demande, afin de permettre leur inscription sur la liste électorale à l'occasion de la session de révision annuelle de la liste électorale (RALE), du 1^{er} décembre 2017 au 31 janvier 2018.

Le MID et la CENI ont ainsi agi en synergie à l'occasion de la mise en œuvre de leurs activités et se sont accordés sur leurs cahiers des charges respectifs. En amont, le Ministère a assuré la mise en œuvre de l'opération de délivrance des Jugements supplétifs d'actes de naissance et des cartes nationales d'identité. La CENI est intervenue en aval des opérations en assurant l'intégration dans le fichier électoral des nouveaux titulaires de la Carte Nationale d'Identité pendant la période légale de révision de la liste électorale.

Renforcement des capacités

Cette activité avait donc pour objectif d'appuyer la RALE, de renforcer les outils et équipements techniques existants, de mettre à la disposition de la CENI une expertise technique et, enfin, d'accompagner les opérations JSAN et RALE, lancées respectivement à la diligence du Ministère de l'Intérieur et Décentralisation le 17 novembre 2017 et de la CENI en date du 1^{er} décembre 2017.

¹ Pour plus d'informations sur la campagne de sensibilisation menée par les OSC à cette occasion, se référer aux pages 28-42.

À cet effet, le MID et la CENI ont été renforcés en capacité (formation des démembrements² de la CENI matériel et équipement mis à la disposition de la CENI et du MID) pour mener à bonne fin leur cahier des charges respectifs. Les résultats attendus, tant de la RALE que de l'incidence de l'opération « Guichet unique » sur l'exhaustivité du fichier électoral seront évalués successivement à la clôture des activités de collecte des données et à l'occasion de l'arrêtage définitif de la liste électorale, en avril 2018.

² L'activité de formation des démembrements de la CENI est développée pages 43-47.

Acquisition de matériel

L'un des mandats du projet SACEM consistait en la mise à disposition et l'acheminement du matériel et les fournitures nécessaires à l'opérationnalisation des opérations.

Dans le but de renforcer et sécuriser le fichier électoral ainsi que de concrétiser l'accès des électeurs aux informations, le projet a permis d'appuyer la CENI à travers sa Direction du Système d'Information (DSI), par une vague de dotation de matériels adéquats pour opérationnaliser le système, ainsi que d'autres



fournitures pour l'impression de la liste électorale, tant pour la phase de consultation (affichage de la liste provisoire) que pour le déroulement du scrutin (liste définitive dans les bureaux de vote, jusqu'à l'élection présidentielle).

Lesdits imprimés et fournitures ont été majoritairement disponibles dès l'ouverture de la RALE. Hormis le cas des Districts dont la voie aérienne demeure la seule voie d'accès, la CENI a utilisé les moyens de transport terrestre en commun pour assurer leur acheminement.

POUR LA RALE

Imprimantes matricielles	3
Rubans Tally	1 204
Listes papier	2 400 000
Boîtes de CD	2 000
Clés USB	65
Ramettes papier A4	454
Toner	15
Tambour	10
Cahiers 50 pages	12 000
Cahiers 25 pages	19 500

POUR LE CNTDI

Commutateurs	6
Pointeurs lasers	5
Connecteurs	200
Onduleurs	1
Ordinateurs	49
Rallonges	5
Disques durs	12
Boîtes de 50 DVD	20

EXPLOITATION DONNÉES JSAN

Cahiers d'enregistrement	2 000
Boîtes de 10 stylos bleus	425
Cahiers de 100 pages	20 169
Règles métalliques	2 000
Paquets de 50 enveloppes A4	119
Ramettes papier A4	125
Stylos supplémentaires	17 000

Dotation en matériel au Ministère de l'intérieur et de la Décentralisation (MID)

Dans le cadre d'une collaboration entre les projets SACEM et PADRC (Programme d'Appui à la Décentralisation et la Résilience Communautaire), le PNUD a également appuyé le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation pour l'opération jugement supplétif d'acte de naissance en vue de doter tous les citoyens majeurs d'une carte nationale d'identité (CNI). Cet appui a consisté en la dotation de différents matériels informatiques, photographiques et de leurs consommables.

Matériel Quantités

Ordinateurs portables	120
Imprimantes	120
Appareils photos	240
Accessoires et frais	Pour 85 483 \$





*Le 12 décembre 2017,
remise de matériel à la CENI.*



L'expert en gestion de base de données aura pour mission d'apporter un appui en matière de constitution et entretien des données électorales, de produire un guide des procédures et contribuer au renforcement des capacités de la CENI.

Recrutement de l'expert en informatique et gestion de base de données

Financé par le Nordem, l'Expert en informatique et gestion de base de données électorales, appelé à accompagner la CENI dans la gestion et la fiabilisation de la liste électorale, est toujours en cours de recrutement à la date du 31 décembre 2017. Les premières procédures de recrutement n'ont pas abouti, les candidatures reçues ayant été jugées insuffisantes. Le recrutement de l'expert été reportée au premier trimestre de l'année 2018.

Sous l'autorité et la supervision du Conseiller Technique Principal, et en étroite collaboration avec la CENI, il aura pour mission de pourvoir aux travaux de constitution et d'entretien des données électorales (fichier électorale, résultats de vote, personnel électorale, parties prenantes au processus électorale, etc.) pour la gestion du processus électorale et, en la matière, de produire un guide des procédures et contribuer au renforcement des capacités de la CENI.

Taches et responsabilités

- Apporter un appui à la CENI dans la mise en oeuvre, le suivi du processus de recensement des électeurs et

des résultats du vote,

- Superviser le bon fonctionnement du Centre National de Traitement des Données Informatiques,
- Appuyer la CENI dans l'élaboration d'un plan d'évaluation des opérations de recensement des électeurs et des résultats du vote,
- Contribuer à l'évaluation de la qualité de la liste électorale au regard des critères d'exhaustivité, d'exactitude, d'actualité et d'inclusivité,
- Elaborer et proposer les options technologiques pour guider la CENI dans sa stratégie de mise en oeuvre du recensement électorale, de traitement des données électorales, d'appui informatique à l'ensemble du processus électorale, y compris la collecte et le traitement des résultats des scrutins,
- Proposer un plan de pérennisation du Centre National de Traitement des Données après la phase du cycle électorale 2017-2019,
- Organiser l'assignation des électeurs dans les bureaux de vote et produire une cartographie électorale,
- Fournir des rapports d'avancement, ainsi que des informations *ad hoc* au CTP dans les domaines de sa compétence.

2 Projet de réforme du cadre légal en matière électorale

Antécédents du projet

La CENI, en application de l'article 61 de la loi n°2015-020 du 19 octobre 2015, a engagé de larges consultations avec l'ensemble des parties prenantes au processus électoral : partis politiques, organisations de la société civile, administration publique. Après la tenue de ces ateliers de consultation sur la réforme du cadre légal des élections, un document stratégique a été élaboré lors de l'APPE. Il devait ouvrir des orientations pour la réforme du cadre juridique des élections dans le pays.

Le 28 mars 2017, le gouvernement a adopté deux décrets dans ce cadre :

- Le décret n° 2017-200 du 28 mars 2017 portant création d'une Commission Consultative de réflexion et de proposition sur l'amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral malgache, et
- Le décret n° 2017-201 du 28 mars 2017 portant création du Comité Interministériel chargé de la révision de l'encadrement juridique du processus électoral malgache.

Le PNUD, à travers le Projet APPE, a mis à la disposition de la Commission deux Experts consultants qui ont soutenu la conduite des travaux de la Commission par leurs expériences méthodologiques et scientifiques. La Commission a travaillé depuis le 24 Avril 2017 jusqu'à la fin du mois de Juin 2017.

En juillet 2017, la Commission Consultative chargée de la mission de réflexion et de proposition remettait ses travaux au Gouvernement. Son mandat consistait à mener une réflexion autour du droit électoral malgache aux fins de l'améliorer dans le respect de l'ordonnancement juridique issu de la Constitution de la 4^e République.

Quatre axes principaux de réformes proposés par le Comité Interministériel

1

L'amélioration du cadre juridique et institutionnel du processus électoral

2

Le renforcement de l'effectivité du droit de vote et de l'éligibilité

3

Le renforcement de la qualité des opérations électorales

4

La gestion transparente du contentieux électoral



Des projets de lois qui ont vocation à s'articuler avec les standards internationaux et bonnes pratiques



Missions du Comité interministériel

Le comité a pour mission principale d'œuvrer à l'amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral malgache, et d'élaborer à cet effet les avant-projets de textes législatifs et réglementaires s'y rapportant. Pour la réalisation de sa mission, le Comité Interministériel peut faire appel à toute personne ressource, en tant que de besoin.

Ses membres ont été nommés par l'arrêté n°20548/2017 du 24 août 2017. Il est présidé par le Premier Ministre et comprend cinq membres titulaires et cinq membres remplaçants, représentants issus du Secrétariat Général du Gouvernement, du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, du Ministère de la Justice, du Ministère des Finances et du Budget et du Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions.

Mise à disposition d'un expert juriste

L'un des axes de l'appui du projet SACEM au processus électoral a porté sur l'élaboration des textes de lois et règlements sur des élections devant répondre aux standards internationaux en la matière.

En réponse à une requête du Premier Ministre et pour

accompagner le Comité Interministériel, le projet SACEM a recruté un expert international spécialiste en droit des élections.

Sous l'autorité et la supervision du CTP du PNUD, le consultant était notamment chargé des tâches suivantes:

- **Apporter un appui au Comité Interministériel** chargé de la rédaction des textes législatifs et réglementaires régissant les élections,
- **Accompagner la CENI dans le plaidoyer** auprès des institutions gouvernementales et du Parlement dans le cadre du projet de réforme électorale,
- **Participer activement aux tables rondes, réunions techniques et comités de rédaction** tenus par la CENI avec les Institutions nationales et les autres parties prenantes au processus électoral sur la question du cadre légal des élections,
- **Fournir des rapports d'avancement**, ainsi que des informations ad hoc, au Coordonnateur des activités électorales du PNUD dans le domaine spécifique de sa compétence,
- **Exécuter, à la demande du Coordonnateur, toute autre tâche** entrant dans le cadre des activités d'appui électoral du PNUD à la CENI de Madagascar.

Le mandat a commencé le 31 août et s'est achevé le 31 octobre 2017. La mission s'est déroulée entièrement à Antananarivo.

AMÉLIORER
LE CADRE JURIDIQUE

RENFORCER
L'EFFECTIVITÉ DU
DROIT DE VOTE ET DE
L'ÉLIGIBILITÉ

RENFORCER
LA QUALITÉ DES
OPÉRATIONS
ÉLECTORALES

MIEUX GÉRER
LE CONTENTIEUX
ÉLECTORAL

CADRE JURIDIQUE

LES TRAVAUX DU COMITÉ

Un atelier de partage des propositions du Comité interministériel sur le projet de réforme du cadre légal a été organisé le 26 octobre 2017 au Carlton Anosy. Les grandes orientations de son travail ont été partagées avec les différentes parties prenantes au processus électoral. Le projet SACEM a apporté son appui à l'organisation de cette journée. 251 personnes ont assisté à l'atelier.

Nonobstant certains désaccords élevés par quelques participants, les travaux ont eu le mérite de mettre en évidence les axes de réforme proposés par le comité, sous la forme d'une synthèse des dispositions légales envisagées.

L'amélioration du cadre institutionnel

La stabilité du cadre juridique

Pour pallier au constat d'un certain éparpillement des textes relatifs aux élections, la commission consultative avait proposé d'établir une législation électorale de qualité (de compréhension facile, respectant les principes de la hiérarchie des normes, de la répartition des domaines de la loi et du règlement cohérente garantissant la sécurité juridique ...) et de préserver la permanence et la prévisibilité du cadre légal (la législation électorale ne doit faire l'objet de modifications intempestives, aucune modification des textes réglementaires ne peut avoir lieu après la convocation des électeurs).

Le comité a proposé de clarifier la terminologie utilisée pour lever tout malentendu, de prendre en compte le principe de la hiérarchie des normes et de la répartition des domaines de la loi et du règlement.

La commission avait également proposé d'établir, à

moyen et à long terme, une authentique codification du droit électoral.

Le comité a proposé le déclenchement d'une dynamique de codification à droit constant et le changement de la dénomination du Code électoral en « Loi organique relative au régime général des élections et des référendums ». Il a suggéré un processus de codification du droit électoral en deux temps. En premier lieu, améliorer, harmoniser et mettre en cohérence les différents textes, avant de mettre en place une commission technique de codification.

La consolidation du cadre institutionnel

La commission a proposé la mise en place des deux formations de la CENI le plus tôt possible dans le processus électoral. Le comité a apporté des précisions sur les conditions et les modalités de mise en place de la formation non permanente de la Commission Électorale Nationale Indépendante et de ses démembrements.

Le comité a également proposé d'attribuer à la CENI

une compétence de proposition d'un projet de calendrier électoral.

Il a souhaité définir le statut juridique de la commission. Ainsi, la loi n°2015-020 du 19 octobre 2015 relative à la CENI lui reconnaît l'autonomie budgétaire et comptable, quand l'avant-projet de loi sur la CENI conforte ce statut en réaffirmant son autonomie budgétaire et comptable.

Dans un second temps, le comité a également proposé le renforcement du professionnalisme de la vie politique et des critères d'existence des partis politiques (représentativité nationale, participation effective à un nombre minimal d'élections dans un même cycle électoral, etc.). Il a clarifié les concepts de dissolution judiciaire et statutaire, de radiation et radiation-sanction et apporté une définition d'une procédure claire de mise en œuvre des sanctions contre les partis politiques.

Enfin, il est à noter la proposition de mise en place d'un dispositif complet de régulation du financement des partis politiques (définition des ressources et dépenses autorisées, désignation d'un mandataire financier, mise en place d'une Autorité de contrôle de la gestion

des comptes disposant de compétences de saisine de la juridiction compétente).

Le renforcement de l'effectivité du droit de vote et de l'éligibilité dans le droit électoral

La qualité d'électeur

Les recommandations de la Commission Consultative de modifier le code de la nationalité ont été prises en compte pour mettre le citoyen naturalisé et la femme étrangère épousant un malagasy dans les mêmes conditions d'élection et d'éligibilité que les citoyens d'origine. La législation électorale a été mise en conformité avec les exigences constitutionnelles et celles du droit international.

Sur l'inéligibilité automatique sur la liste électorale des citoyens condamnés pour crime et délit, le comité a proposé de mettre en conformité la législation électorale avec le principe constitutionnel du droit processuel (principe de la légalité des délits et des peines) et de mettre en cohérence le droit électoral avec le droit pénal.

Les conditions d'éligibilité et d'inéligibilité

Face au surcroît de candidatures indépendantes qui



sont à même de bouleverser le fonctionnement des institutions, la constitution a souhaité la mise en place d'une articulation appropriée entre le prescrit constitutionnel de liberté de candidature et les exigences du fonctionnement cohérent des Institutions.

Sur le régime discriminatoire à l'endroit des candidats naturalisés, il a proposé la mise en conformité de la législation avec les exigences constitutionnelles et du droit international. Enfin, pour remédier à l'instabilité du régime juridique des candidats fonctionnaires d'autorité, il a souhaité la clarification du statut des personnes exerçant des fonctions d'autorité.

Le renforcement de la qualité des opérations électorales

Une liste électorale exhaustive et fiable

Le comité a suggéré une clarification et confirmation du principe du gel de la liste électorale. Il a également confirmé l'existence d'une période dédiée à la révision annuelle de la liste électorale et d'une période consacrée à la tenue d'élections. Il a clarifié et défini les notions d'établissement de la liste électorale (refonte) et de la révision annuelle ainsi que des procédures y afférentes.

Des campagnes électorales crédibles

La campagne électorale est une étape cruciale du processus électoral. Le Comité Interministériel, conformément aux recommandations, a proposé une clarification de la notion de pré-campagne et une définition des différentes séquences de la campagne électorale.

Le comité a suggéré de renforcer l'obligation de neutralité de l'Administration et d'impartialité des services publics dans le processus électoral. Il a également proposé la mise en place d'un mécanisme de régulation des moyens de propagande et la définition d'un dispositif juridique approprié pour garantir la mise en œuvre des exigences d'égalité des chances des candidats.

Pour un scrutin crédible

Afin d'établir des modes de scrutin simples, d'un coût raisonnable et vecteurs de la stabilité des institutions, le comité a proposé la détermination d'un mode de scrutin approprié selon la nature de l'élection. Pour assurer la

stabilité des circonscriptions électorales, il a suggéré d'établir des bureaux de vote avec un plafonnement du nombre d'électeurs.

Il a été également souhaité clarifier les notions de bureau de vote et de bureau électoral, renforcer la légitimité de l'administration des bureaux de vote et déterminer un délai pour la nomination des membres du bureau électoral.

Enfin, un dispositif garantissant l'authenticité et l'intégrité du bulletin unique a été proposé. Le comité a également souhaité que la transparence dans la collecte des documents électoraux soit promue.

Pour la garantie d'une meilleure gestion du contentieux électoral

Le comité interministériel a suggéré de clarifier la procédure contentieuse pour les situations particulières (omis de la liste électorale, etc.). La mise en place d'un dispositif plus complet pour le traitement de toutes les situations (période de campagne électorale, jour du scrutin, etc.) et une simplification des modalités de saisine ont été également proposés.

Le comité a enfin souhaité que soit définis des délais contentieux réalistes et raisonnables et le renforcement des mesures de sanctions en la matière.

2018

Trois avant-projets de lois organiques adoptés sous-réserve

À la date du 31 décembre, trois avant-projets de lois organiques ont été adoptés sous-réserve par le conseil des ministres, réuni le 27 novembre à Mahajanga :

- L'avant-projet de loi organique relative au régime général des élections et référendums.
- L'avant-projet de loi organique relative à l'élection du Président de la République.
- L'avant-projet de loi organique relative à l'élection des députés à l'assemblée nationale.

À la clôture de la session ordinaire du Parlement, les textes n'étaient pas encore transmis au législateur. Pour remédier à cette contrainte pesant sur le cahier des charges, plusieurs rencontres du Coordinateur Résident du PNUD et Représentant Résidant ont eu lieu avec les institutions de la République et d'autres parties prenantes au processus électoral.

Une sensibilisation des Députés et Sénateurs par une communication du CTP du projet SACEM a également été organisée à l'occasion de la Journée de Rencontre Parlementaire organisé le 14 décembre 2017 (illustration).



JOURNEE DES PARLEMENTAIRES MALAGASY

ALAKAMISY 14 DESAMBRA 2017

SENAT ANOSY



La majorité des
absents du fichier
électoral sont les
jeunes adultes
de 18 à 34 ans et
surtout les jeunes
femmes adultes.



3 Communication, éducation civique et électorale

Sensibiliser les populations aux principes fondamentaux de la démocratie, aux enjeux du processus électoral et procédures de vote ainsi qu'à leurs droits et devoirs en matière électorale est l'un des mandats phares du projet.

En effet, selon une étude réalisée par deux ONG malgaches et financée par l'Union Européenne, 70 à 74% de la population majeure résidente était inscrite au fichier électoral Malagasy en 2015. La majorité des absents du fichier étaient, selon cette même étude, les jeunes adultes de 18 à 34 ans et surtout les jeunes femmes adultes. Afin d'augmenter la confiance des parties prenantes au cycle électoral 2017-2019 et notamment celle de la population à son endroit, l'exhaustivité, la fiabilité et la sécurité du fichier électoral se devaient d'être renforcées.

Pour arriver à ses fins, le projet SACEM a donc appuyé une campagne de sensibilisation portée par des organisations de la société civile (OSC), en lien avec la CENI et le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. Elle avait pour objectif d'accompagner, d'une part l'opération « Jugement Supplémentaire d'Acte de Naissance (JSAN) et de délivrance de la CNI, d'autre part la RALE 2017-2018, afin d'atteindre l'objectif des 10 millions d'électeurs inscrits sur la liste électorale au 31 janvier 2018.

La campagne de sensibilisation

Un appel à propositions a été publié invitant des acteurs non étatiques à soumettre des projets de sensibilisation pour le renforcement de l'exhaustivité du fichier électoral. Le coût des projets sélectionnés à cet effet et qui ont fait l'objet de la signature de grants a été de 376,881 dollars. L'acompte payé en 2017 représente 72% du coût total et le solde interviendra en 2018 après la présentation de rapports intermédiaires.



*Lancement officiel
de la RALE 2017-2018.*



Pour soutenir la révision annuelle de la liste électorale, le projet SACEM a lancé une campagne de sensibilisation portée par des organisations de la société civile (OSC), en lien avec la CENI et le MID.

Objectifs et résultats attendus de la campagne

Objectif numéro 1 : Soutenir la Révision annuelle de la liste électorale (RALE) 2017-2018 avec une campagne de sensibilisation et d'éducation électorales.

Objectif numéro 2 : Appuyer l'opération de délivrance des jugements supplétifs pour doter d'une carte nationale d'identité les citoyens malagasy et renforcer les mesures de soutien aux ménages en situation précaire et vulnérable, l'accès des enfants scolarisés au 1er cycle de l'enseignement secondaire, la production de statistiques vitales ainsi que l'accès de la population active à l'emploi.

Les résultats attendus sont de neuf ordres :

- Une stratégie de mobilisation et d'accompagnement des 450 000 à 900 000 adultes préidentifiés par le MID est élaborée et mise en œuvre pour l'ensemble du territoire malagasy.
- Les citoyens sont informés et mobilisés sur l'existence de l'opération jumelée de délivrance JSAN/ CNI.
- Les citoyens sont informés et mobilisés sur l'importance et l'utilité de la possession de la CNI dans la vie civile ainsi qu'à l'exercice effectif du droit de vote.
- La promotion et la participation des femmes au

processus électoral est effectuée.

- Une campagne de sensibilisation et d'éducation civique électorales est conçue et mise en œuvre sur l'ensemble du territoire.
- La diffusion d'informations électorales impartiales lors d'activités de sensibilisation, pour certains groupes vulnérables (femmes, jeunes) est effectuée.
- La dissémination des informations électorales liées à l'obtention des cartes d'électeurs est effective.
- Les citoyens sont sensibilisés à l'importance du vote en tant que droit et devoir.

Cartographie

Dans le but de gérer efficacement cette campagne, le projet a jugé essentiel de disposer d'outils et instruments pratiques et fiables. C'est le rôle de la cartographie et de la base de données des acteurs. Le projet a ainsi fait l'acquisition de cartes et de bases de données cartographiques dans le cadre de la campagne de sensibilisation, en imprimés et numérique.

En tout, 46 propositions ont été soumises par des candidats éligibles aux subventions du SACEM. Sur les 46, seules 3 OSC ont rempli les critères techniques et financiers et passé avec succès l'évaluation finale.

Critères d'éligibilité et formulaires de candidatures

Un premier appel à propositions a été lancé du 29 septembre 2017 au 10 octobre 2017, afin de procéder au recrutement d'organisations de la société civile et d'acteurs non étatiques pour le financement de projets de sensibilisation électorale et d'éducation civique dans les 119 districts du pays.

Toute structure éligible désirant déposer sa candidature a été invitée à retirer le formulaire de candidature au PNUD/SACEM ou s'inscrire en ligne en remplissant un formulaire sur le site web du PNUD Madagascar et à la déposer au plus tard le 10 octobre 2017.

Les OSC candidates devaient respecter certains critères d'éligibilité afin de pouvoir répondre à l'appel à proposition :

- Le Cadre géographique des projets : « *Le projet sollicite des propositions de projet qui couvrent un ou plusieurs districts de Madagascar (notamment ceux qui présentent un faible taux d'inscription des électeurs) ou l'ensemble du territoire national.* »
- La durée des projets et montants attribués : « *En principe, les subventions seront accordées à des projets pour une durée de quatre-vingt-dix jours comprise entre le 1^{er} novembre 2017 et le 15 avril 2018. Le montant des subventions ne correspondra pas nécessairement à la totalité du montant demandé. Il sera en principe compris entre 1,000,000 Ar et 10,000,000 Ar par projet par district.* »

- Les bénéficiaires éligibles : « *Sont éligibles pour une subvention les organisations de la société civile (OSC) légalement constituées depuis au moins 2 ans et les organisations non gouvernementales engagées dans l'appui aux actions publiques et ayant une couverture de niveau de district ou préfectoral au moins ; les acteurs non étatiques régulièrement en partenariat avec la CENI pour la promotion d'un processus électoral apaisé, démocratique et inclusif, en particulier en ce qui concerne l'opération de révision annuelle de la liste électorale.* »
- Les activités : « *Sont appropriées pour être subventionnées dans le cadre du présent appel à propositions, les activités de sensibilisation, d'identification et d'accompagnement des individus requérant un jugement supplétif pour l'obtention de carte nationale d'identité dont les multiples utilités ne sont plus à démontrer, y compris l'exercice effectif du droit de vote.* »

Les formulaires de candidature devaient contenir différentes informations sur l'entité et sur le projet envisagé. Parmi les données recueillies, l'intitulé du projet, le lieu de sa mise en place et ses objectifs principaux, le calendrier d'exécution des différentes activités, les résultats attendus, les principaux bénéficiaires, les procédures d'évaluation prévues, les difficultés potentielles identifiées et la pérennité du projet, ainsi qu'un budget prévisionnel par activité.



Scène de la campagne de sensibilisation.

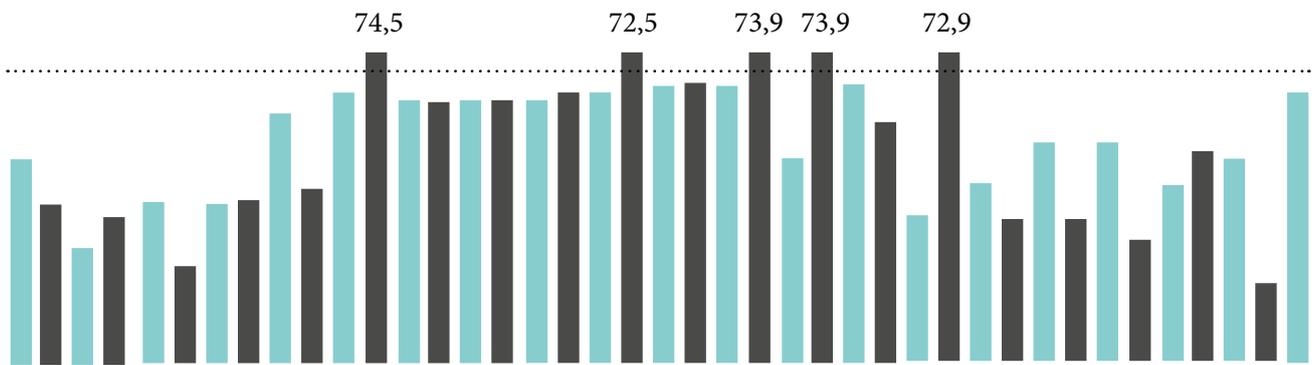
EVALUATION DES OSC

Méthodologie

La méthodologie d'évaluation, dite par analyse cumulative, a retenu les OSC :

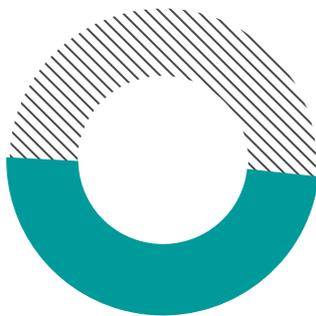
- Dont l'offre aura été évaluée et confirmée comme en adéquation avec les Termes de Référence de la mission,
- Ayant obtenu un minimum de 70 points lors de l'évaluation technique (ci dessous),
- Ayant le plus haut score à l'évaluation combinée de l'offre technique (70 %) et financière (30%).

Cinq OSC ont obtenu plus de 70 points à l'évaluation technique. Trois ont passé avec succès l'évaluation finale.



PART DES 119 DISTRICTS

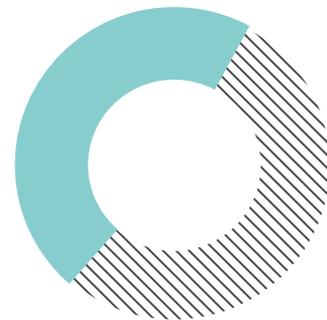
couverts les OSC sélectionnées



Dibra ID



Avotra



KMF/CNO

Critères d'évaluation et attribution des subventions aux OSC

Dans un premier temps, un comité d'évaluation élargi a été chargé de sélectionner les candidatures reçues, avant leur évaluation par les unités spécialistes du PNUD.

Les critères d'évaluations techniques définis dans les termes de référence se présentent comme suit : existence de plus de deux ans (critère exclusif), ancrage géographique (10 points), expérience et capacité organisationnelle (10 points), zone du projet par rapport aux districts prioritaires et expérience dans les districts (10 points), pertinence des objectifs (10 points), pertinence des activités et méthodologie d'intervention (20 points), calendrier : réalisme du chronogramme (10 points), qualité des résultats attendus (10 points), nombre de bénéficiaires et effets sur ceux-ci (5 points), pertinence de la méthode d'évaluation du projet (5 points), capacité d'analyse des risques (5 points), enfin la pertinence de la stratégie de pérennisation des acquis (5 points).

La méthodologie d'évaluation, dite par analyse cumulative, a retenu les OSC :

- Dont l'offre aura été évaluée et confirmée comme en adéquation avec les Termes de Référence de la mission,
- Ayant obtenu un minimum de 70 points lors de l'évaluation technique,
- Ayant le plus haut score à l'évaluation combinée de l'offre technique (70 %) et financière (30%).

La prise en compte de la dimension de genre et l'inscription par les OSC d'objectifs spécifiques pour la sensibilisation des publics prioritaires du projet (femmes jeunes) ont été centrales dans le processus de sélection des organisations.

46 candidatures soumises

En tout, **46 propositions** ont été soumises par des candidats éligibles aux subventions du SACEM afin de mener la campagne de sensibilisation et d'éducation civique électorale en appui à l'opération jugement supplétif d'acte de naissance (JSAN) et à la révision annuelle de la liste électorale (RALE).

À l'issue de l'évaluation technique et financière du 9 novembre 2017, cinq OSC ont été sélectionnées, DIBRA ID, KMF/CNOE, GDS Sud Est, Mazava Melaki et Avotra. Toutefois, la décision d'attribution restait tributaire du résultat de l'évaluation de leur capacité organisationnelle et opérationnelle.

Le résultat de l'évaluation de capacité de ces cinq OSC, réalisée dans la période du 7 au 12 novembre 2017 par les équipes composées des responsables PMSU et HCAT du PNUD, n'a pas été concluant pour les OSC Mazava Melaki et GDS Sud Est. Ce qui a ramené le nombre d'OSC sélectionnées à trois.

A l'issue du premier appel à proposition, les projets enregistrés par ces trois organisations ne couvraient que 34 districts sur les 119 que compte le pays. Les 85 districts non couverts ont fait l'objet de deux nouveaux appels d'offres restreints aux trois OSC. En effet, suivant les règles de transparence et de compétitivité en la matière du PNUD, ne peuvent soumissionner pour les appels d'offres restreints que ceux qui ont été déjà jugés techniquement qualifiés.



48

Districts couverts par l'OSC KMF/CNOE



47

Districts couverts par l'OSC Dibra ID



24

Districts couverts par l'OSC Avotra

Trois vagues de conventions se sont donc succédé.

Première vague (novembre 2017)

- Le 16 novembre 2017, signature d'une première convention avec Dibra pour la couverture de 7 districts,
- Le 16 novembre 2017, signature d'une première convention avec Avotra pour la couverture de 2 districts,
- Le 20 novembre 2017, signature d'une première convention avec le KMF/CNOE pour la couverture de 26 districts.

Seconde vague (décembre 2017)

- Le 7 décembre 2017, signature d'une seconde convention avec le KMF/CNOE pour la couverture de 19 districts supplémentaires.
- Le 7 décembre 2017, signature d'une seconde convention avec Avotra pour la couverture de 16

districts supplémentaires.

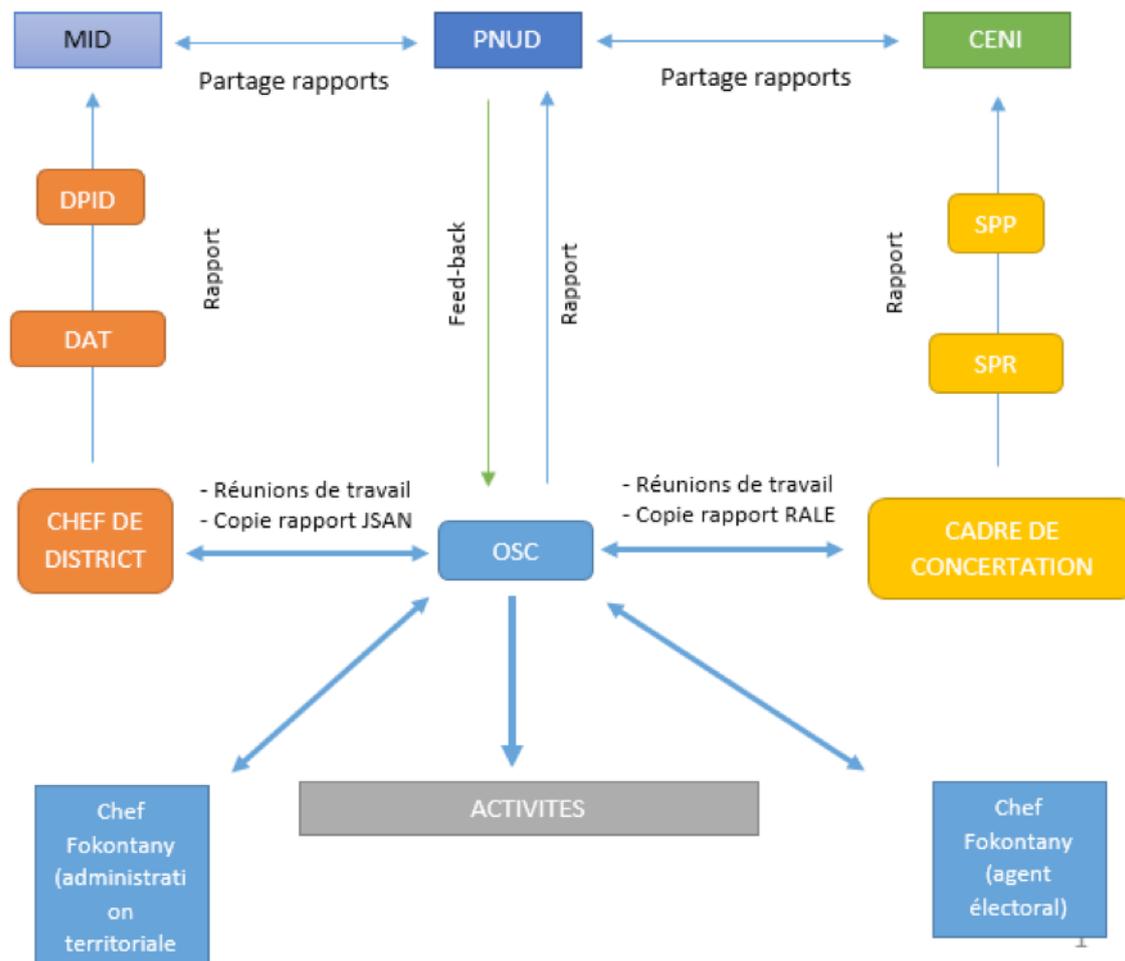
- Le 7 décembre 2017, signature d'une seconde convention avec Dibra pour la couverture de 40 districts supplémentaires.

Troisième vague (décembre 2017)

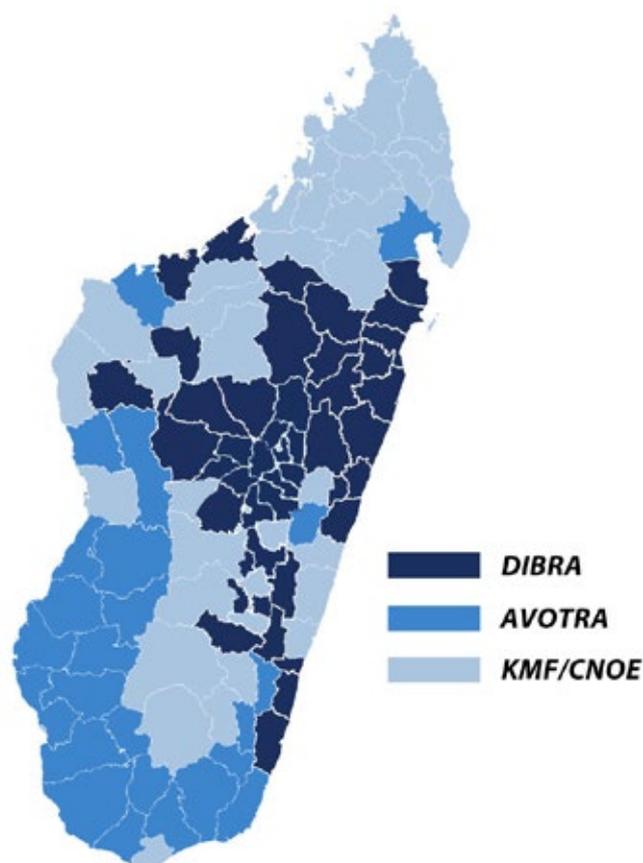
- Le 19 décembre 2017, signature d'une troisième convention avec Le KMF/CNOE pour la couverture de 3 districts supplémentaires.
- Le 19 décembre 2017, signature d'une troisième convention avec Avotra pour la couverture de 7 districts supplémentaires.

Cadre de suivi-évaluation de la campagne

Un cadre de suivi a été mis en place afin de procéder à l'évaluation des OSC pour les opérations JSAN/CNI et RALE. Celle-ci a été menée en bonne intelligence avec



Districts couverts par les OSC



les responsables des différents échelons administratifs (Fokontany, arrondissement administratif, district, préfecture, province et MID) et démembrements de la CENI (CLE, CEC, CED, CER, CEP).

Pour l'opération JSAN/CNI, les OSC ont du partager certains document avec les autorités administratives et les démembrements de la CENI sur la base de formulaires *ad hoc* proposés par le projet :

- **Un Tableau Baseline** lors de la réunion d'information, indiquant les bénéficiaires pré-identifiés du projet dans chaque Fokontany, ainsi que les observations et remarques identifiées.
- **Un plan d'accompagnement des bénéficiaires**, mentionnant le nom du Fokontany, les activités à réaliser et leur périodicité, le nombre de bénéficiaires touchés et d'éventuelles observations.
- **Un plan de sensibilisation**, indiquant le Fokontany

concerné, les activités et leur périodicité, les cibles de la campagne et d'éventuelles observations.

- **Un canevas de reportage hebdomadaire** précisant le lieu de la campagne, la période d'activités et le nombre de bénéficiaires ayant obtenu le certificat de résidence, du JSAN, de la CNI et inscrits sur la liste électorale, remis au bureau du PNUD.
- **Une matrice des résultats pour le JSAN & CNI**, par mois, indiquant le nombre de nouveaux bénéficiaires inscrits par chaque OSC, remise au bureau du PNUD.

Pour l'opération RALE :

- **Un plan de sensibilisation**, indiquant le Fokontany concerné par les actions de sensibilisation, les activités menées et leur périodicité, les cibles de la campagne et d'éventuelles observations.
- **Un rapport d'activité hebdomadaire** précisant le nom de l'organisation, la période et le lieu d'activités, le types d'activités réalisées et les supports utilisées pour les mener à bien, les résultats obtenus, à savoir le nombre de personnes sensibilisées et inscrites sur la liste électorale par catégorie de population (jeunes hommes et femmes de moins de 34 ans, hommes et femmes de plus de 34 ans), l'opinion des personnes sensibilisées et les potentielles difficultés rencontrées et les solutions apportées à celles-ci.
- **Une matrice des résultats de la RALE**, par district et par mois, indiquant le nombre de nouveaux inscrits dans chaque catégorie de population, remise au bureau du PNUD.
- **Enfin, des rapports intermédiaire et final** se présentant sous forme narrative et intégrant toutes les informations techniques, qualitatives et quantitative relatives aux activités réalisées et résultats obtenus, remis au bureau du PNUD.

Les OSC ont bien remis, pour examen et évaluation, leurs premiers rapports techniques et financiers, selon les échéances hebdomadaires et mensuelles établies dans les contrats.

Formations des agents aux niveaux national et local

Formation au PNUD

Le PNUD, en collaboration avec la CENI et le MID, a mené une première session de renforcement des

capacités des membres du bureau des OSC le 15 décembre à la Maison Commune des Nations Unies.

Les formateurs de la CENI sont intervenus sur la question de l'organisation et du déroulement de la Révision Annuelle de la Liste Électorale (RALE) à venir, et les messages clés à transmettre à la population dans le cadre des actions de sensibilisation menées sur le terrain. Lors d'un second module, les formateurs du MID ont évoqué le cadre légal, l'organisation et le processus de l'opération de JSAN et de délivrance de la Carte Nationale d'Identité (CNI). Le PNUD a poursuivi la formation sur les procédures de rapportage financier, le suivi et le rapportage technique.

Cinq membres techniques de l'organisation KMF/CNOE, quatre de DIBRA et cinq d'Avotra ont participé à ce module de renforcement des capacités.

Formation des OSC au niveau national

Pour le KMF/CNOE, cinquante formations ont été mises en place, bénéficiant à 689 participants. Dix formations ont été organisées par DIBRA, 265 personnes y ont pris part. Enfin, l'OSC Avotra a mis en place vingt-quatre sessions de formation auxquelles ont participé 99 membres.

PAR GENRE	H	F
KMF/CNOE	182	129
DIBRA ID	175	90
AVOTRA	66	33

Les formations menées, d'abord au niveau national auprès des responsables de projets puis en cascade au niveau local, ont permis aux participants d'avoir une appréciation commune des résultats recherchés par le projet.

Organisation des activités des OSC

La signature de la première vague d'accords avec les OSC, qui a eu lieu à la fin du mois de novembre, a permis un démarrage effectif des activités des trois organisations dans le courant du mois de décembre. Les

activités réalisées lors de cette première phase ont donc concerné principalement les activités préparatoires et de reconnaissances de terrain. Les opérations prévues dans le cadre de la mise en œuvre des opérations JSAN/CNI et RALE se poursuivront en 2018.

KMF/CNOE

L'équipe de gestion du projet a procédé à la préparation de la campagne de sensibilisation du 28 novembre au 15 décembre. Une visite a été organisée auprès du Ministère de l'Intérieur afin d'obtenir une lettre d'introduction pouvant faciliter les missions des animateurs locaux.

Une première collecte des informations sur le terrain a été menée par les membres de l'OSC responsables des districts. Ces données portaient sur le calendrier local du JSAN, les listes des demandeurs par commune, mais aussi les médias de proximité et leurs zones de couverture. Elles ont permis de faciliter l'organisation de la campagne dans les différentes zones du district. Cette première période a également été consacrée à la conception des outils de sensibilisation prévus par le projet, à savoir deux types de banderoles sur le JSAN et la RALE, des T-shirts pour les animateurs, trois types d'affiches et de flyers et des spots radio.

Des réunions ont été tenues avec la Commission Électorale Nationale Indépendante en vue de mutualiser les messages de sensibilisation. Les activités ont pour l'instant démarré dans un nombre réduit de districts.

DIBRA ID

L'OSC DIBRA a pris contact avec les autorités locales dès le mois de novembre et débuté la production des supports de sensibilisation en décembre, à savoir des brochures, affiches et flyers. Elle a également été en mesure de commencer la diffusion de spots radio. Des visites à domicile et manifestations foraines ont eu lieu dans près de sept districts.

Des animations locales avec des jeunes talents, des clubs sportifs et artistes traditionnels (Hira Gasy, Amponga Vilany, Vakodrazana) sont prévues et donneront plus de visibilité aux séances de sensibilisation. Parallèlement, des émissions d'informations et spots continueront d'être diffusés sur les stations locales. Des visites à domicile et dans des écoles, plus personnalisées, suivront ces animations de masse, surtout dans les

localités où sont identifiées les populations cibles.

AVOTRA

L'OSC Avotra a débuté ses activités par des visites de courtoisie auprès des Régions. Ses membres se sont attachés à fournir une présentation globale des activités de l'OSC et de son mandat dans la Région, dans le cadre de l'opération JSAN/RALE.

Ses différents missionnaires œuvrant dans les circonscriptions ont pu se présenter. Ces rencontres ont permis de solliciter des aides et de proposer des stratégies de mise en œuvre des différentes activités, en partenariat avec les responsables administratifs et notables. Ces premières approches ont permis d'établir un premier chronogramme des activités à entreprendre dans la région.

L'OSC Avotra a poursuivi ses actions de prise de contact par des visites auprès des Préfets et Districts. Ils ont pu débiter la collecte des données relatives à l'opération JSAN/RALE, identifier les zones d'activités prioritaires et établir le calendrier des activités prévues par les autorités administratives locales (Préfets, Districts, Communes et Fokontany).

Les actions de sensibilisation ont également débuté auprès des bénéficiaires et des ayants droit, dans le respect des calendriers arrêtés par les autorités administratives. Plusieurs activités comme des focus group, des réunions d'information, des actions de porte-à-porte ont commencé à toucher le public malgache dans quatre districts. Des annonces radio ont débuté dans les 24 districts.

Les séances publiques de sensibilisation des potentiels bénéficiaires des deux projets jumelés prioriseront les jours de grands rassemblements, tels que les marchés hebdomadaires. Les séances privées de sensibilisation des bénéficiaires prioritaires favoriseront des actions de porte-à-porte ou de contact personnalisé. La radio jouera également un rôle très important. De nombreux spots seront diffusés et des émissions de radio programmées spécialement pour l'opération RALE.

La campagne de sensibilisation

Les activités ayant généralement débuté dans les deux dernières semaines du mois de décembre, il n'apparaît

pas pertinent, au 31 du mois, de faire ressortir les chiffres des premières actions de sensibilisation menées. Les responsables administratifs de certaines circonscriptions ont en effet régulièrement reporté les opérations au début de l'année 2018, en anticipant l'indisponibilité des principaux intéressés, une semaine avant les festivités des fins d'année.

Les premières données recoupées permettant de mesurer l'action des OSC seront disponibles à la date du 31 janvier 2018, à l'issue de la première phase de la Révision Annuelle de la Liste Électorale. Les résultats consolidés de la campagne de sensibilisation seront connus le 15 avril, lors de l'arrêté définitif de la liste électorale 2018.

Financement de la CENI par la LOA PNUD/CENI

Une lettre d'accord a été signée entre le PNUD et la CENI pour le financement de la campagne de sensibilisation et d'éducation civique électorale, dans le but d'appuyer la CENI dans son rôle d'organe de gestion des élections pour la mise à jour de la liste électorale et la sensibilisation de la population. Ainsi tout le processus, de la passation de marché à la réception des services et le suivi-évaluation a été géré au niveau de la CENI. Le fonds a été versé à la CENI à la signature de la lettre d'accord, le 15 novembre 2017.

Parmi les activités programmées dans cet accord :

- Le recrutement d'une agence d'événementiel pour le lancement officiel de la RALE,
- La production et la diffusion de support audio et audiovisuel sur les stations de radio et de télévision,
- La production et la pose d'affiches grand format,
- La conception et la production de supports scriptovisuels,
- Le recrutement d'une agence pour le déploiement des supports.

Les résultats devant être obtenus par la CENI sont fixés comme tels dans la lettre d'accord :

- Les supports d'information, de sensibilisation et de communication concernant la RALE sont conçus et produits,
- Les supports d'information, de sensibilisation et de communication autour de la RALE sont diffusés et affichés dans tous les districts,

- Les événements officiels relatifs au lancement officiel sont organisés et réalisés,
- Toutes les activités sont réalisées dans les règles de l'art et dans le respect des règles de transactions reconnues et de la bonne gouvernance.

Le travail devant être accompli par la CENI est le suivant :

- A l'occasion du lancement, prendre en charge l'animation des activités culturelles, l'organisation de la caravane, la pose des affiches, diffusion des spots, etc.
- Pour la durée de l'opération jusqu'à l'arrêtage de la liste électorale, prendre en charge la production et la diffusion de supports audio et audiovisuel sur les stations de radio et les chaînes de télévision, la production des supports scriptovisuels, la production et la pose d'affiches grand format.

Une première évaluation du lancement officiel le 1^{er} décembre 2017 à Majunga de la Révision annuelle de la liste électorale (RALE) a été menée le 11 décembre 2017.

Les activités de proximité avec les jeunes dans les Fokontany, la tenue de mini-cadres de concertation, la diffusion de spots et émissions sur les radios et TV locales, la caravane de sensibilisation à travers la ville et le concert avec des artistes ont bien eu lieu. La visibilité et l'image de la CENI ont été promues à travers ces activités. Plusieurs journalistes étaient invités et ont rendu compte du bon déroulement de cette journée.

La mission d'évaluation a recommandé une plus grande implication opérationnelle des délégués de la CENI à l'occasion du lancement de la prochaine RALE, afin de réduire certains coûts (prestataires).

Le reste des opérations relatives à la LOA sont en cours. Un rapport d'activités sera fourni par la Commission Électorale Nationale Indépendante en date du 15 avril 2018, à l'issue de l'arrêtage de la liste électorale.

Communication institutionnelle de la CENI

Dans le cadre de la communication externe de la CENI, et en vue de la professionnalisation du personnel, l'équipe de la communication a été dotée de plusieurs matériels de pointe.

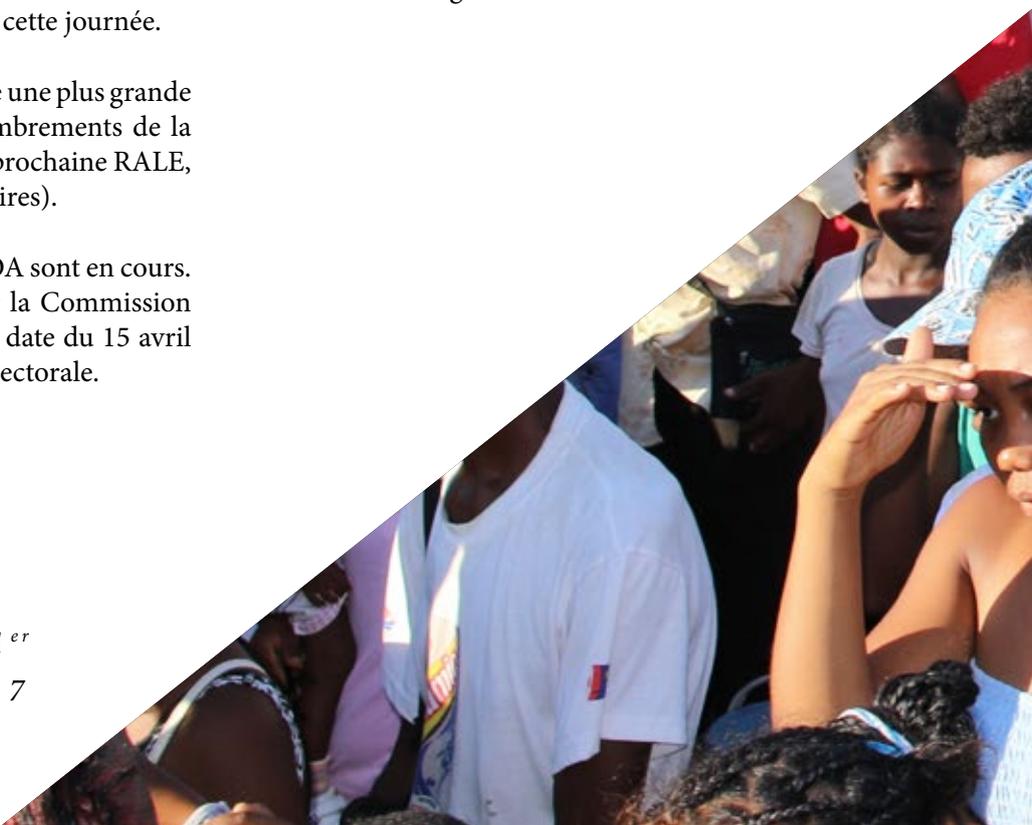
- 1 ordinateur de montage
- 3 ordinateurs de bureau pour centre de monitoring
- 1 micro pour caméra
- 1 micro-cravate, sans fil compatible
- 2 disques durs externes
- Capotonnage studio d'enregistrement
- 1 subwoofer
- 2 casques de montage audio
- 1 Objectif appareil photo EF 24mm f/1.4L II USM
- 1 Appareil photo numérique

Recrutements pour l'équipe du projet SACEM

Deux Volontaires des Nations Unies (VNU), chargés respectivement du reportage, de la communication et de l'archivage et de l'éducation civique sont en cours de recrutement.

Dans le domaine de la sensibilisation, il a été décidé le recrutement d'un VNU international et d'un Consultant national en lieu et place d'un expert en sensibilisation prévu dans le document de projet, pour des raisons de contrainte budgétaire et d'efficacité.

*Majunga, le 1^{er}
décembre 2017*



La visibilité et l'image de la CENI ont été promues à l'occasion du lancement officiel de la RALE le 1^{er} décembre 2017, à travers le bon déroulement de plusieurs activités et la couverture médiatique mise en place.



2018

Des activités reportées à l'année suivante

Certaines activités incluses à l'origine dans le Plan de Travail Annuel 2017 ont été reportées au premier trimestre 2018 pour des raisons opérationnelles. En effet, le spectre de réalisation des activités de sensibilisation court sur deux années, 2017 et 2018. Plusieurs d'entre-elles verront leur réalisation effective au cours des deux premiers trimestres de l'année prochaine et feront l'objet d'un rapport subséquent. Cela concerne :

- L'organisation de conférences-débats en partenariat avec les médias et les campus universitaires,
- L'organisation de manifestations culturelles et sportives pour les jeunes dans le cadre des sensibilisations à l'inscription sur la liste électorale,
- Le suivi-évaluation des activités liées à l'utilisation des fonds d'appui aux OSC.
- La formation des formateurs au niveau central pour l'animation des sessions de formation en éducation civique et électorale,
- La formation des chargés d'éducation civique électorale pour ces mêmes sessions,
- Le recrutement d'un consultant national spécialiste en cartographie a également été repoussé à 2018, le déploiement de toute activité de ce type étant inenvisageable avant la clôture de la RALE 2018.



4 Appui aux opérations électorales

Cette activité consiste à appuyer la CENI dans la gestion efficace et effective des opérations préélectorales, électorales et postélectorales.

Renforcement des capacités des membres de la CENI

Comme indiqué dans le chapitre relatif à la mise en œuvre de la première activité, les ateliers de renforcement des capacités réalisés en 2017 ont effectivement doté la Commission électorale et ses démembrements des prérequis nécessaires pour pourvoir aux activités que requiert un processus électoral crédible, en particulier dans la phase préélectorale pour la constitution d'un fichier électoral inclusif et fiable.

Cette activité se poursuivra en 2018 à l'occasion des phases électorales et post électorales. Il est également à relever que le CTP du projet SACEM apporte un appui conseil constant à la CENI pour une meilleure prise en charge des phases critiques du processus électoral.

Formation des membres de la CENI et des parties prenantes au processus électoral

Réalisées principalement sur financement du PNUD, les activités de renforcement de la CENI et des autres parties prenantes au processus électoral ont été mises en œuvre, respectivement par le biais des projets d'Assistance préparatoire au processus électoral (APPE) et du projet SACEM, à travers des ateliers et sessions de formation. Dans ce cadre, la CENI a été dotée de plans stratégiques de communication et de sensibilisation.

Objectifs et résultats attendus

Les ateliers de renforcement des capacités avaient pour objectif général d'assurer l'opérationnalité et le professionnalisme des démembrements de la CENI dans la conduite du processus électoral.

Trois objectifs spécifiques étaient également attendus de cette activité :

- Renforcer les capacités des dirigeants en leadership à chaque niveau des démembrements ;
- Uniformiser les niveaux de connaissance des démembrements sur les pratiques administratives et financières liées au processus électoral ;
- Habituer les démembrements aux procédures à suivre dans l'exercice de leurs fonctions.

Quant aux résultats attendus, ils étaient au nombre de trois :

- La maîtrise du processus électoral par les membres des démembrements,
- Renforcer la capacité des démembrements à mobiliser les acteurs renforcés,
- Renforcer la capacité en leadership des dirigeants à chaque niveau.

Approche et méthodologie

La méthodologie appliquée dans la conduite de ces ateliers de renforcement de capacités des démembrements de la CENI s'est basée sur l'approche participative et la gestion axée sur les résultats (GAR). Outre la distribution de supports, tels que le manuel sur les instructions permanentes et les présentations sur Powerpoint, les techniques de facilitation se sont appuyées sur des cas pratiques, des jeux de rôles et des simulations.

La formation s'est articulée autour de quatre modules suivants :

- La mise à jour des informations pour la révision annuelle de la liste électorale,
- La révision annuelle de la liste électorale 2017-2018,
- Les candidatures aux élections,
- L'administration des bureaux de vote.

Le but de cette initiative était de pouvoir capitaliser les connaissances antérieures acquises par les participants en matière de processus électoral et de gestion du fichier électoral.

Les modules ont été mis en pratiques par des exercices de simulation spécifiques, relatifs au cadre légal des élections, à la gestion des fichiers électoraux, au leadership, à la communication, à l'administration des opérations liées à chaque étape du processus électoral, à la mobilisation et sensibilisation des acteurs en matière électorale, à la planification stratégique, et enfin à la mobilisation des ressources et modalités de gestion financière.

Le but de cette initiative était de pouvoir capitaliser les connaissances antérieures acquises par les participants dans la gestion du processus électoral et plus particulièrement du fichier électoral, ainsi que de valoriser les bonnes pratiques dans des travaux de groupe. A la fin de la formation, un pack contenant tous les supports en version électronique a été offert à chaque entité dans un CD.

Les outils utilisés pendant la formation ont été les suivants :

- Un cahier des formateurs, qui contient des questionnaires illustrant des cas pratiques relatifs à chaque thème à traiter par chaque groupe,
- Des cahiers sur lesquels les participants ont dû inscrire les réponses aux questionnaires et qui ont fait l'objet de

restitution par groupe et en plénière,

- Un guide pour chaque formateur qui contenait le déroulement de chaque séance, les contenus de chaque thème, les outils à utiliser, la durée des travaux à faire, et les méthodologies à adopter,
- Un plan de session aidant chaque formateur à bien respecter les timings pour chaque journée,
- Des fiches d'évaluation journalière remplies par chaque participant en fin de journée.

Déroulement de la formation

Les formations ont eu lieu pendant six jours, dans les six chefs-lieux de Provinces. La session d'Antananarivo s'est tenue à Antsirabe. 30 formateurs ont été renforcés en capacité. Au total, près de 500 personnes ont bénéficié de la formation dans les provinces du pays.

La formation a ciblé :

- Les Présidents des Commissions Électorales Provinciales (PCEP),
- Les Secrétaires Permanents Provinciaux (SPP),
- Les Présidents des Commissions Électorales Régionales (PCER),
- Les Vice-Présidents des Commissions Électorales Régionales (VPCER),



*Formation des démembrés de la
CENI à Tuléar.*

- Les Secrétaires Permanents Régionaux (SPR),
- Les Présidents des Commissions Électorales de District (PCED),
- Les Chefs d'Antennes (CA) et
- Les Chefs de Centres Informatiques de Districts (CCID).

Bilan de la formation

À partir de l'exploitation des fiches d'évaluation, il a été constaté que les participants ont acquis les points suivants après la formation :

Sur la RALE

- La période de réalisation de cette activité dans le processus électoral,
- Les étapes et procédures à suivre ainsi que les activités y afférentes se rapportant aux dispositions prévues par les textes pendant l'intersession (hors RALE),
- La répartition des tâches pour chaque responsable au niveau des démembrements pendant cette période,
- Le rôle de coordination pour les CER et CEP,
- La nécessité d'une bonne planification stratégique concrétisée par des plans opérationnels à chaque

niveau des démembrements,

- Après la date du 15 avril, ce sont seulement les corrections et mises à jour dans la liste électorale qui sont autorisées par la loi.

Sur les bureaux de vote

- Les activités de préparation que les responsables au niveau des démembrements devraient faire avant les dates de scrutin (liste des BV, emplacement, nomination des membres, formations, etc.)
- Les procédures à respecter dans l'administration des bureaux de vote,
- Les procédures à respecter lors du décompte des voix,
- Le système d'acheminement des résultats.

Sur la gestion financière et l'exécution budgétaire

La formation a permis aux participants de :

- Connaître et mémoriser les différentes procédures de dépenses publiques (engagement, liquidation, mandatement et paiement),
- Comprendre les rôles joués par les acteurs budgétaires (l'ordonnateur, le gestionnaire d'activités et la personne responsable des marchés publics) dans la gestion des finances publiques,

PÉRIODE	ACTIVITÉ	LIEU
3 premières semaines du mois de juin 2017	Conception des supports de formation et duplication	Antananarivo
4 ^e semaine du mois de juin 2017	Formation des formateurs	Antananarivo
1 ^{ère} semaine du mois de juillet 2017	Organisation des sessions de formation dans la province d'Antananarivo	Antsirabe
2 ^e semaine du mois de juillet 2017	Évaluation des formations tenues à Antananarivo	Antananarivo
3 ^e semaine du mois de juillet 2017	Organisation des sessions de formation dans trois Provinces	Antsiranana Mahajanga Toliara
4 ^e semaine du mois de juillet 2017	Organisation des sessions de formation dans deux Provinces	Fianarantsoa Toamasina

*Six véhicules pour les unités logistiques
d'appui en Province.*



- Renforcer les compétences des démembrements en matière de passation des marchés publics,
- Distinguer les différentes étapes de la comptabilité des matières.

L'organisation de la formation a été un succès dans les six provinces du pays. Elle a permis le renforcement des capacités des membres des différents démembrements de la CENI et amélioré la collaboration entre la commission et le PNUD dans le cadre du projet SACEM. Les objectifs de la formation ont été atteints.

Cette activité a également permis une familiarisation entre les responsables centraux et les responsables des démembrements de la CENI. Elle a été l'occasion de construire une vision partagée entre tous les acteurs

investis dans les opérations électorales.

Soutien logistique et matériel roulant

La Commission électorale a été dotée, sur fonds du PNUD, de deux véhicules de mission Toyota Land Cruiser, en date du 1^{er} mars 2017 pour mener à bien ses opérations techniques.

Six véhicules ont également été mis à la disposition des VNU spécialistes en logistique et opérations électorales appelés à être déployés dans les six provinces du pays en 2018 afin de développer et gérer la planification logistique des activités électorales sur le terrain.

5 Gestion et fonctionnement du projet SACEM

Le Conseiller Technique Principal, l'Assistant administratif et financier et deux chauffeurs ont été recrutés en 2017. L'expert financier est en cours de recrutement pour compléter l'équipe du projet de Soutien Au Cycle Électoral de Madagascar.

L'Unité de Gestion du projet est équipée, installée et opérationnelle depuis juillet 2017, au sein de la Maison Commune des Nations Unies, à Antananarivo. Six véhicules ont été acquis pour l'opérationnalisation des unités logistiques en province.

Le comité de pilotage

Le Comité de pilotage du projet est opérationnel. Il est le plus haut organe décisionnel du Basket Fund ou

Fonds Commun. Il définit les orientations stratégiques du Basket Fund, notamment pour son mode de fonctionnement et sa gestion opérationnelle.

Il est composé des représentants du Gouvernement, de la CENI et des partenaires extérieurs participant au financement du Basket Fund ou à travers une contribution technique ou matérielle. Le comité a le pouvoir de décider d'inviter d'autres parties, en plus des membres ordinaires, pour assister, ex-officio, aux réunions.

Le Comité de Pilotage dispose d'un secrétariat assuré par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) qui rend compte de ses travaux au Comité de Pilotage. L'unité de gestion du Projet est animée et coordonnée par le Conseiller Technique Principal (CTP).

Le comité de pilotage se réunit généralement tous les deux mois, parfois plus fréquemment selon les besoins.



Les réunions seront maintenues à un rythme bimestriel. Des réunions plus fréquentes pourront être convoquées si nécessaire.

2018

Dernière réunion de l'année 2017, à la salle de conférence de la CENI.

12/12

Quatrième réunion à la CEN (Alarobia).

13/10

05/09

Troisième réunion à la CENI, à Alarobia.

21/06

Seconde réunion du comité de pilotage, aux Nations Unies.

28/03

Première réunion du Comité de pilotage, dans la salle de réunion de la CENI.

DIFFICULTÉS

CADRE LÉGAL

Le décalage en 2018 de l'adoption des textes législatifs portant réajustement du cadre légal a eu pour conséquence le report de plusieurs activités de formation, de sensibilisation et de communication portant sur la réforme du cadre légal en matière électorale.

L'élaboration des codes d'éthique et de bonne conduite ainsi que l'édition de recueils de textes ont été reportées par le défaut de disponibilité des nouvelles dispositions légales. Sur le plan financier, les financements desdites activités ont été maintenus dans le plan de financement du programme SACEM. Vu l'importance de ces activités, leur report après réalisation de l'hypothèse est envisagé.

Aussi, à près d'une année de l'échéance constitutionnelle du scrutin présidentiel, le Gouvernement n'a pas encore été en mesure de publier le calendrier. Celui-ci reste tributaire de délais légaux, qui pourront être revisités par le nouveau cadre légal réaménagé à intervenir.

Les phases critiques du processus électoral auxquelles la CENI devait arrimer son chronogramme opérationnel ne sont donc toujours pas visibles.

CADRE DE
CONCERTATION

L'institution du cadre de concertation entre la CENI et la Haute Cour Constitutionnelle est également retardée en attendant l'adoption du cadre légal réaménagé qui servira de fondement à la concertation entre ces deux institutions. La CENI a en charge l'organisation des consultations électorales et référendaires, quand la Haute Cour Constitutionnelle est responsable, pour les consultations à caractère national, de la gestion du contentieux électoral et la proclamation des résultats définitifs.

RECRUTEMENT

Enfin, une autre étape importante du processus préélectoral, l'évaluation du réseau de transmission des données (réseau VSAT et dépendants), n'a pu intervenir en 2017, le processus de recrutement de l'expert en télécommunication n'ayant pu aboutir dans les délais.



PLAIDOYER

PARTENARIAT

Le plaidoyer pour la contribution au *Basket Fund*, ou fonds commun, porté conjointement par le Président de la CENI et le Représentant Résident du PNUD est à même de renforcer le partenariat existant entre la communauté internationale et l'administration électorale malgache.

Il est également de nature à encourager les différents partenaires techniques et financiers à s'impliquer significativement dans le financement du processus électoral afin de résorber le *gap* budgétaire du projet Sacem.



COLLABORATION

Il convient de promouvoir la concertation entre le gouvernement et la CENI afin de donner forme à une collaboration interinstitutionnelle constructive, indispensable pour l'organisation des élections dans les meilleures conditions. À titre illustratif, des externalités positives sont à relever suite à l'interaction entre la CENI et le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID), dans la réalisation des opérations de délivrance de la CNI à base de JSAN et de RALE.

De même, la réalisation d'actions concertées entre divers projets du PNUD est à encourager, afin d'appuyer le processus électoral. Il en a été ainsi entre les projets SACEM et PADRC (Programme d'appui à la décentralisation et la résilience communautaire), dans l'appui aux travaux de réalisation d'un fichier électoral exhaustif.

L'entretien continu des cadres de concertation a également fait ses preuves, en vue d'informer amplement les parties prenantes au processus électoral et de contribuer significativement à la promotion d'un processus électoral transparent et apaisé.

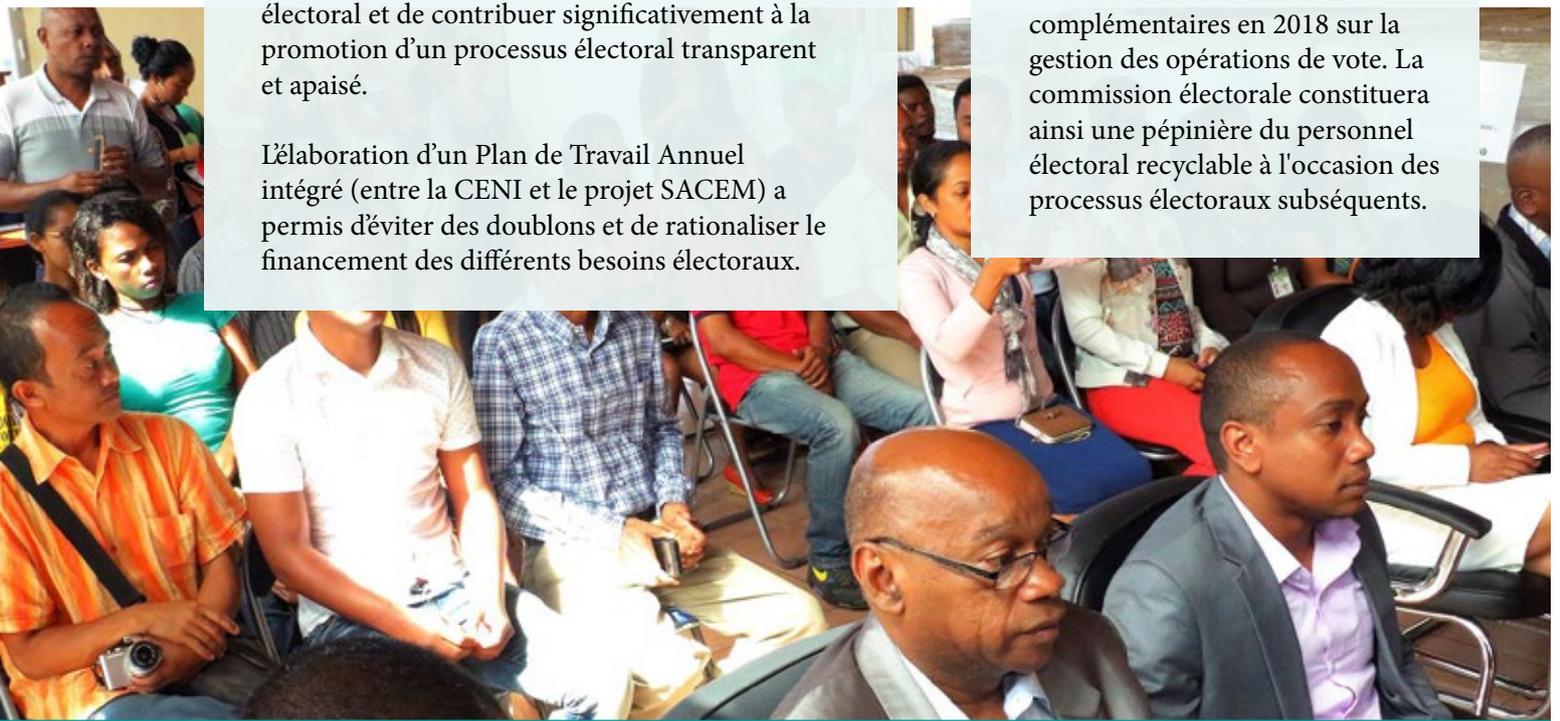
L'élaboration d'un Plan de Travail Annuel intégré (entre la CENI et le projet SACEM) a permis d'éviter des doublons et de rationaliser le financement des différents besoins électoraux.



DURABILITÉ

La CENI et le MID ont été dotés d'équipements recyclables, respectivement à l'occasion des activités récurrentes d'édition de la liste électorale et de délivrance du Jugement Supplémentaire d'Actes de Naissances (JSAN).

Formés à la gestion de plusieurs opérations préélectorales en 2017, les membres de la CENI bénéficieront de formations complémentaires en 2018 sur la gestion des opérations de vote. La commission électorale constituera ainsi une pépinière du personnel électoral recyclable à l'occasion des processus électoraux subséquents.





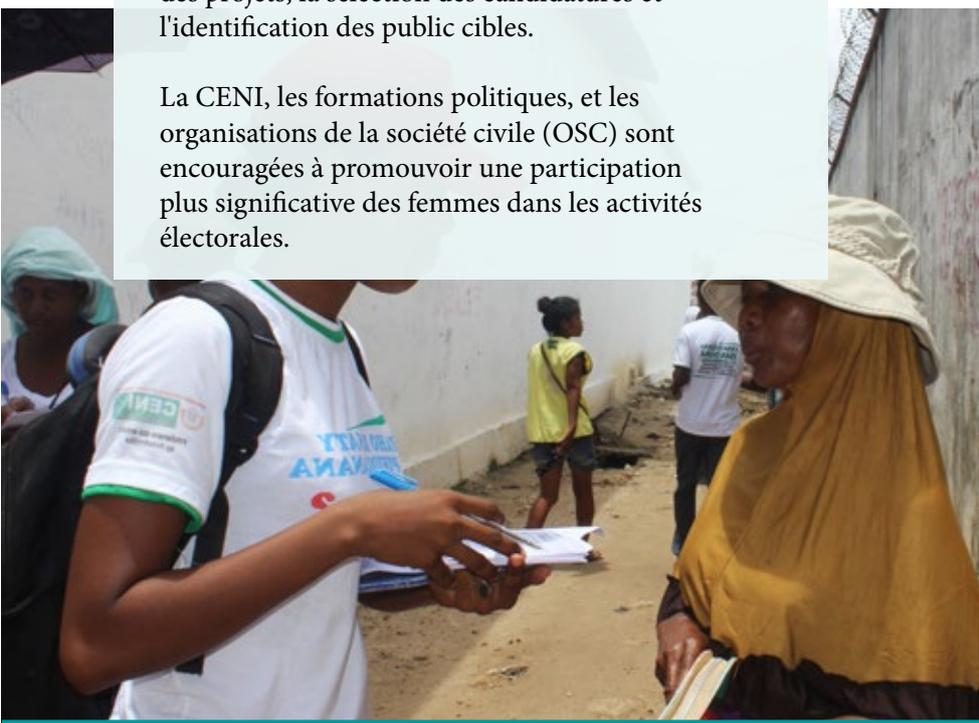
GENRE

La représentation des femmes malgaches sur la liste électorale a connu une évolution contrastée depuis la RALE 2014-2015. Le taux de femmes inscrites était alors de 45%, chiffre qui est resté stable en 2016 et 2017 malgré l'inscription de 314 000 femmes supplémentaires en deux ans.

Dans le cadre de la stratégie 2015-2020 d'intégration de la perspective de genre et de diversité au cycle électoral, portée par le PNUD et la PFOI (Plateforme des Femmes de l'Océan Indien), le projet a porté toute son attention sur la dimension genre à l'occasion de la mise en oeuvre de ses activités.

Sur les trois principales activités de formation et d'information électorale, le genre a été l'un des critères déterminants dans l'élaboration des projets, la sélection des candidatures et l'identification des public cibles.

La CENI, les formations politiques, et les organisations de la société civile (OSC) sont encouragées à promouvoir une participation plus significative des femmes dans les activités électorales.



En 2018, le projet SACEM va poursuivre et diversifier ses activités pour aborder les élections de la fin d'année dans les meilleures conditions. Le retard dans l'adoption du cadre légal fait toujours peser une certaine incertitude sur des activités déjà programmées mais en attente d'une adoption des lois essentielles.

Recrutement

Le recrutement au cours du 1^{er} trimestre du personnel permanent et temporaire (opérations et logistiques, expert financier, sensibilisation, rapportage, base de données, etc.) permettra d'opérationnaliser amplement le projet.

Gap budgétaire

Il sera nécessaire en 2018 de poursuivre la sensibilisation des Partenaires techniques et financiers à la résorption du Gap du budget électoral afin d'atteindre l'équilibre.

Cahier des charges

Lancer et implémenter toutes les opérations requises et prévues au cahier des charges du projet pour l'organisation d'élections présidentielles et législatives libres, démocratiques et transparentes : mise en place du dispositif de transmission des données, cascades de formation des membres de la CENI pour la gestion des opérations de vote, cartographie électorale, poursuite de la sensibilisation et de l'information électorale, etc.

20

18

Opérations Guichet unique et RALE

Le déploiement sur le terrain des opérations « Guichet unique » et de révision annuelle de la liste électorale se poursuivra en deux étapes. La délivrance des jugements supplétif d'acte de naissance et la collecte des données électorales sur le terrain continueront jusqu'au 31 janvier 2018. L'animation d'une campagne de sensibilisation pour la promotion d'un fichier électoral inclusif aura lieu jusqu'au 15 avril 2018 et l'arrêtage définitif de la liste électorale.

Réseau satellitaire

Il reviendra à l'expert en télécommunication d'évaluer l'état du réseau VSAT de la CENI et de proposer une solution viable pour la transmission rapide et sécurisée des données électorales.

Chronogramme

À la suite de l'adoption du nouveau cadre légal, le projet fournira un appui technique à la CENI pour finaliser le chronogramme du processus électoral et évaluer le budget électoral global.

Consultations de haut niveau

Tributaires de l'adoption du nouveau cadre légal, toujours en discussion, les missions de consultation de haut niveau avec les différentes parties prenantes (partis politiques, médias, OSC, administration) pour promouvoir un processus électoral crédible, consensuel, apaisé et inclusif et élaborer une série de chartes de bonne conduite se poursuivront en 2018.

Performance**POINT
FINANCIER**

Un résumé des contributions et dépenses par bailleur, produit et activité du Basket Fund en 2017.

BASKET FUND**Fonds commun**

Le mécanisme de financement dit du fonds commun ou « Basket Fund », qui consiste en la mise ensemble des contributions financières des partenaires, avec l'avantage de garantir une meilleure coordination des financements tout en réduisant les risques de duplication, sera mis en place en vue de recueillir et de gérer en pool la contribution des partenaires extérieurs.

CONTRIBUTIONS DES BAILLEURS

Fonds commun

Les contributions de l'exercice 2017 ont eu un caractère disproportionné. Cela ressort clairement sur le graphique ci-dessous : Le PNUD a contribué pour 75% au budget, contre 19% pour la Suède et 6% pour la France.

TOTAL

Budget 2017 \$1,404,042

Dépenses 2017 \$ 1,341,751

PNUD (75%)

Budget 2017 \$1,057,320

Dépenses 2017 \$1,028,017

NORVÈGE (19%)

Budget 2017 \$259 721

Dépenses 2017 \$259 721

FRANCE (6%)

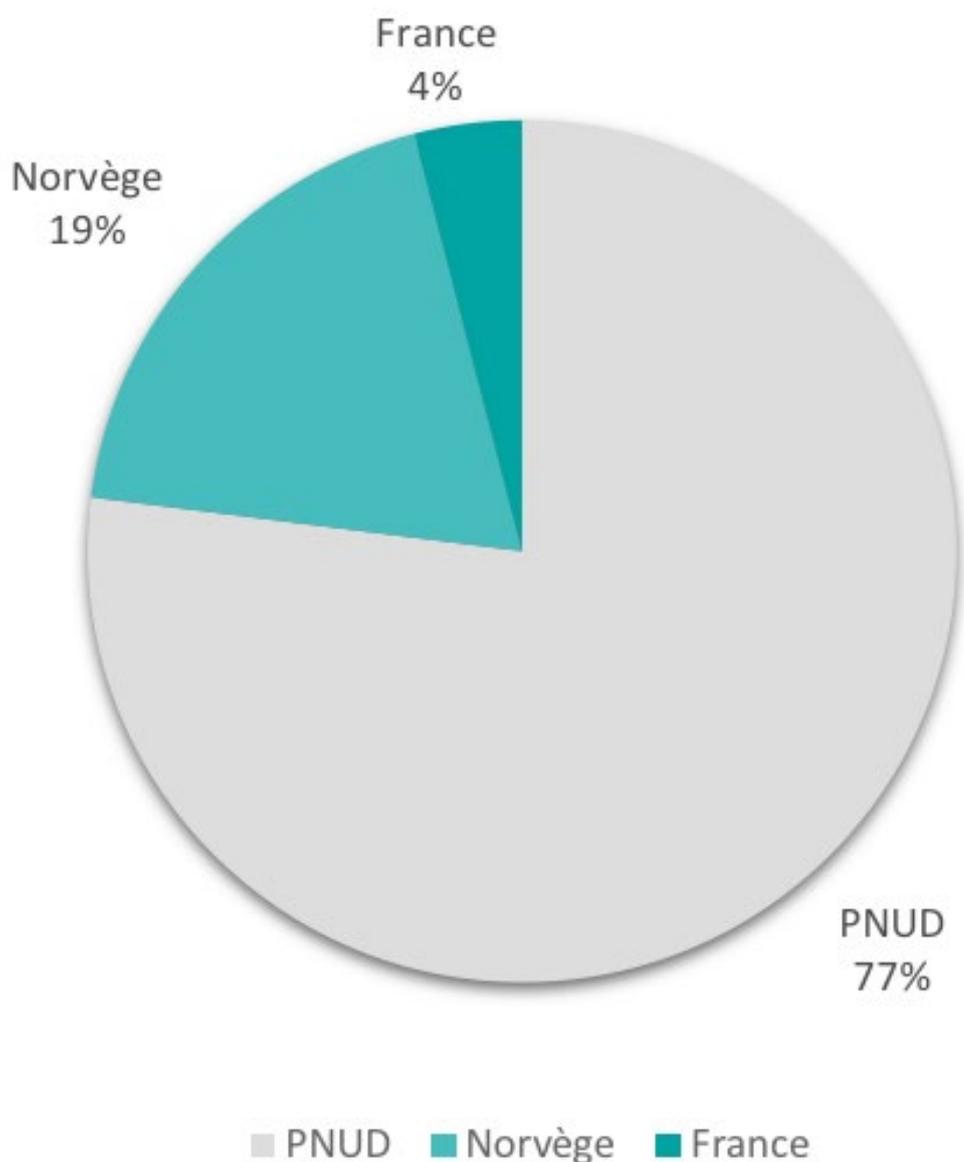
Budget 2017 \$87 000

Dépenses 2017 \$54 012

DÉPENSES PAR BAILLEUR

Fonds commun

La tendance des dépenses de 2017 étant tributaire des contributions par source de fonds, le caractère disproportionné des dépenses se retrouve également à la lecture du diagramme ci-dessous. Les dépenses du PNUD représentent près de 77% des dépenses en 2017, contre 19% pour la Norvège et 4% pour la France.



DÉPENSES PAR COMPOSANTE

Fonds commun

\$510,183

1. FICHIER ÉLECTORAL

\$52,388

2. GOUVERNANCE

\$306,062

3. SENSIBILISATION

\$367,486

4. RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS DE LA
CENI

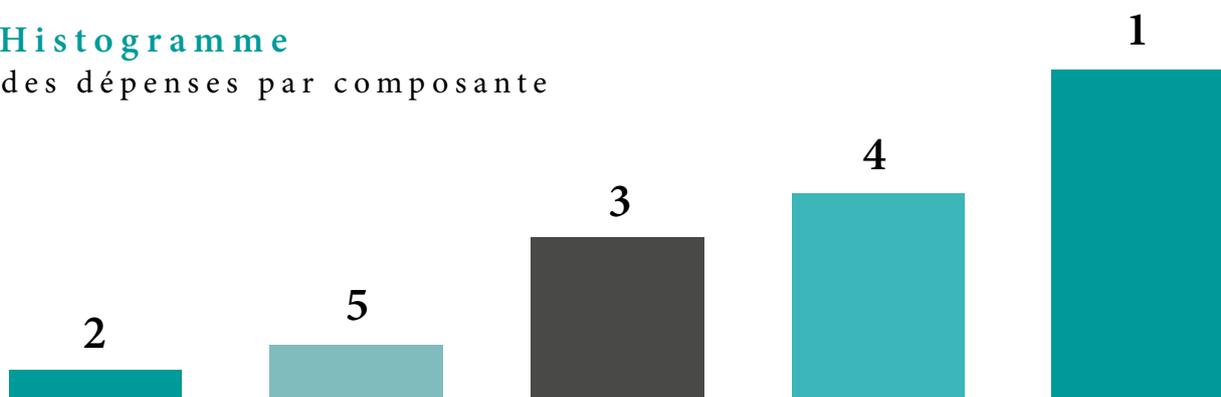
\$105,630

5. GESTION DU PROJET

Les dépenses réalisées en 2017 ont été consacrées pour plus d'un tiers (38%) à la composante 1, la mise à jour du fichier électoral. La composante 4, le renforcement des capacités de la CENI, vient en 2^e position et représente près d'un tiers (27%) des dépenses annuelles, tandis que la composante 3, les actions de sensibilisation, occupe la 3^e place avec 23% des dépenses.

Histogramme

des dépenses par composante



DÉPENSES PAR ACTIVITÉ

1.1 Activité : Révision Annuelle de la liste électorale (RALE) 2017-2018	\$158,563
1.2 Activité : Renforcement des outils et équipements techniques du CNTDI et des CID	\$290,131
1.3 Activité : Impression de la liste électorale pour les élections présidentielles et législatives	
1.4 Activité : Mise à disposition de l'expertise technique	
1.5 Activité : Présentation du fichier électoral	
1.6 Activité : Guichet Unique	\$61,489
1.7 Activité : Cartographie et monographie électorale	
2.1 Activité : Organisation et animation des ateliers - appropriation du cadre légal	\$11,993
2.2 Activité : Edition des textes, des manuels et des outils pour les cadres de concertation	
2.3 Activité : Mise à disposition d'experts/consultants	\$40,395
3.1 Activité : Education civique électorale et sensibilisation	\$298,253
3.2 Activité : Communication institutionnelle de la CENI	\$1,202
3.3 Activité : Mise à disposition d'experts/consultants	\$6,606
4.1 Activité Appui à l'amélioration du système de transmission des données	
4.2 Activité : Formation et renforcement des capacités du personnel électoral	\$121,822
4.3 Activité : Appui à la logistique et aux acquisitions	\$241,563
4.4 Activité : Appui à la Haute Cour Constitutionnelle	
4.5 Activité : Appui à la CENI pour l'entretien et l'animation des cadres de concertation	\$4,100
5.1 Activité : Renforcement des capacités de la CENI	
5.2 Activité : Coordination du Programme	\$60,421
5.3 Activité : Bons offices et appui à l'UGP	\$2,054
5.4 Activité : Gestion du programme	\$43,154

22 activités détaillées. Il ressort que l'éducation civique électorale et sensibilisation est la principale activité parmi les cinq grandes activités menées en 2017. 22% des dépenses de 2017 lui ont été consacrées, soit un montant total de \$298,254. Elle est suivie du renforcement des outils et équipements techniques du CNTDI et des CID avec un montant total de \$290,132.

Prises ensemble, les cinq activités précitées constituent 83% des dépenses engagées au cours de l'exercice fiscal 2017. Il convient de noter que l'acquisition des équipements de terrain, qui représente 18% des dépenses annuelles (\$241,563) vient avant la RALE 2017-2018 (\$158,562) ainsi que la formation et renforcement des capacités du personnel électoral.